



Office Burundais des Recettes

“Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi “

BULLETIN TRIMESTRIEL

COMMISSARIAT GENERAL

STATISTIQUES PROVISOIRES DU COMMERCE EXTERIEUR DES MARCHANDISES DU BURUNDI

3^{ème} trimestre 2019

DECEMBRE 2019

B.P 3465

BUJUMBURA II

Tél : (+257)22 28 21 32

Webmail : info@obr.gov.bi

Web site : www.obr.bi





TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	3
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	4
SIGLES ET ABBREVIATIONS	5
AVANT PROPOS	6
INTRODUCTION	6
CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL ET NOTE METHODOLOGIQUE	7
I.1. Principe général d'élaboration des statistiques du commerce extérieur au Burundi	7
I.2. Système d'enregistrement	7
I.3. Evaluation et mesure des quantités	8
I.4. Classification des produits	8
I.5. Traitement des données et production des tableaux	8
I.6. Limites	8
CHAPITRE II : ECHANGES COMMERCIAUX AVEC LE RESTE DU MONDE	9
II.1. Indicateurs du commerce extérieur	9
II.2. Statistiques des exportations	10
II.3. Statistiques des importations	12
II.4. Marché extérieur d'écoulement	16
II.5. Marché d'approvisionnement du pays	17
CHAPITRE III : INTEGRATION REGIONALE ET POLITIQUE DE FACILITATION DU COMMERCE	20
III.1. Les échanges par zone d'intégration économique	20
III.2. Politique de facilitation du commerce	28
ANNEXE	32



LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

1. Liste des tableaux

Tableau 1 : Exportations du pays du troisième trimestre (millions de BIF)	11
Tableau 2 : Principaux produits d'exportation au troisième trimestre 2019 vs 2018 (en millions BIF)	12
Tableau 3 : Valeurs des importations au troisième trimestre selon les régimes douaniers (en millions BIF)	12
Tableau 4 : Importations des produits sensibles (en millions BIF)	14
Tableau 5 : Les importations des produits à taxation spécifique (en millions de BIF)	15
Tableau 6 : Exportation du Burundi vers les pays membres de la CAE (en millions de BIF)	20
Tableau 7 : Importations en provenance des pays de la CAE (million de BIF)	21
Tableau 8 : Exportations vers les pays membres du COMESA au 3 ^{ème} trimestre 2019 et 2018 (millions de BIF)	22
Tableau 9 : Importations en provenance du COMESA (millions de BIF)	22
Tableau 10 : Exportations vers les pays membres de la CEPGL (million de BIF)	23
Tableau 11 : Importations en provenance de la CEPGL (en millions de BIF)	23
Tableau 12 : Exportations vers les pays membres de la CEEAC (en millions de BIF)	24
Tableau 13 : Importations du Burundi en provenance de la CEEAC (en millions de BIF)	24
Tableau 14 : Exportations vers les pays membres de la SADC (en millions de BIF)	25
Tableau 15 : Importations en provenance des pays membres de la SADC (en millions de BIF)	26
Tableau 16 : Exportations vers les pays de l'UE(en millions de BIF)	26
Tableau 17 : Importations en provenance des pays membres de l'UE (en millions de BIF)	
Tableau 18 : Valeur des biens exonérées au profit des investisseurs au 3 ^{ème} trimestre 2019 (en millions BIF)	28
Tableau 19 : Importation du Burundi dans le cadre du TDU (en million de BIF)	29
Tableau 20 : Opérateurs Economiques Agréés au Burundi	30
Tableau 21 : Transactions effectuées par les Opérateurs Economiques Agréés	31

2. Liste des graphiques

Graphique 1 : Les indicateurs du commerce extérieur du Burundi au 3 ^{ème} trimestre 2019 versus 2018	10
Graphique 2 : Exportations par continent au 3 ^{ème} trimestre 2019 et 2018	16
Graphique 3 : Les principaux pays de destination des exportations pour le 3 ^{ème} trimestre 2019 et 2018	17
Graphique 4 : Part des Continents dans les importations du pays	18
Graphique 5 : Principaux pays fournisseurs au troisième trimestre 2019 vs 2018	19



SIGLES ET ABBREVIATIONS

BIF	: Francs Burundais
BRB	: Banque de la République du Burundi
CAE	: Communauté de l'Afrique de l'Est
CEEAC	: Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
CEPGL	: Communauté Economiques des Pays des Grands Lacs
COMESA	: Common Market for Eastern and Southern Africa
CTCI rév4	: Classification Type du Commerce International, révision4
EX1	: Exportation définitive
EX2	: Exportation temporaire
EX3	: Réexportation
n.d.a	: Non Dénommé Ailleurs
ISTEEBU	: Institut des Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
OBR	: Office Burundais des Recettes
OMD	: Organisation Mondiale des Douanes
OTB	: Office du Thé du Burundi
ONU	: Organisation des Nations Unies
RDC	: République Démocratique du Congo
SAFE	: Standarts for Securing and Facilitating Global Trade
SH	: Système Harmonisé
TDU	: Territoire Douanier Unique
TEC	: Tarrif Extérieur Commun
T3_2018	: Troisième trimestre 2018
T3_2019	: Troisième trimestre 2019
UE	: Union Européenne



AVANT PROPOS



Depuis l'année 2016, l'Office Burundais des Recettes publie périodiquement, dans un document, la synthèse et l'analyse de toutes les opérations des échanges commerciaux des biens avec le reste du monde. Ce document est dénomé « Bulletin des Statistiques Provisoires du Commerce Extérieur des Marchandises du Burundi ».

Ce bulletin, élaboré par le Service Statistique à la Direction de la Planification Stratégique et Etudes, traduit la volonté de l'OBR de mettre à la disposition du public (opérateurs économiques, étudiants, chercheurs, Administration, Universités ...), les données conjoncturelles sur le commerce extérieur du Burundi, le degré d'intégration du pays dans diverses organisations, le niveau d'exécution des clauses réglementaires de la loi budgétaire, etc.

C'est avec honneur que l'OBR met à la disposition du public, le bulletin contenant les informations du commerce extérieur du Burundi pour le 3^{ème} trimestre 2019. L'OBR estime que son contenu est d'une grande importance pour les utilisateurs et souhaite la bienvenue aux différentes contributions et critiques visant son enrichissement et son amélioration future.

Pour tout commentaire ou information complémentaire, prière de les adresser au Service Statistique, Direction de la Planification Stratégique et Etudes, Commissariat Général.

Le Commissaire Général de l'OBR

Hon. Audace Niyonzima

INTRODUCTION

Le présent bulletin expose les statistiques commentées sur le commerce extérieur des marchandises du Burundi couvrant le troisième trimestre 2019.

Elaboré à partir de la base de données du Système d'Information Douanier (ASYCUDA World), d'une source complémentaire qui retrace les flux des marchandises passant par les postes douaniers non informatisés, des données collectées par la BRB sur ses ventes de l'or non monétaire et les réexportations du kérosène ; ce bulletin fait ressortir le volume des transactions du pays avec le reste du monde, l'évolution de la balance commerciale, les principaux produits exportés et importés, l'orientation géographique et économique des marchandises importées/exportées et en fin la politique de facilitation du commerce.

L'ossature de ce travail s'articule en trois chapitres, à savoir :

- ✓ le cadre conceptuel et note méthodologique ;
- ✓ les échanges commerciaux avec le reste du monde et ;
- ✓ l'intégration régionale et la politique de facilitation du commerce.



CHAPITRE I CADRE CONCEPTUEL ET NOTE METHODOLOGIQUE

La production des statistiques sur le commerce extérieur des marchandises par l'OBR est régie par la Loi sur la Gestion des Douanes de la Communauté Est Africaine, édition 2004 ; la Loi n° 1/11 du 14 juillet 2009, portant création, organisation, fonctionnement de l'Office Burundais des Recettes et la Loi no 1/17 du 25 septembre 2007 portant organisation du Système Statistique National et ses textes d'application.

Les données fournies dans ce bulletin prennent source principale du document «Statistique

du Commerce International des Marchandises : concepts et définitions, 2010» développé par le Département des Affaires Economiques et Sociales, Division de Statistique à l'ONU.

D'autres ouvrages aussi importants ont été utilisés pour confectionner ce document. Il y a entre autres la Convention de Kyoto révisée; la Classification Type pour le Commerce International ; le Tarif Extérieur Commun de l'EAC, versions 2012 et 2017 ; la Loi budgétaire ; certaines ordonnances ministérielles et les notes de service.

I.1. Principe général d'élaboration des statistiques du commerce extérieur au Burundi

Selon les normes internationales de l'ONU, sont inclus dans les statistiques du commerce international des marchandises, tous les biens dont l'entrée « importation » ou la sortie « exportation » augmentent ou diminuent le stock des ressources

matérielles du pays. Ainsi, les données utilisées pour l'accomplissement de ce travail sont principalement issues des déclarations en douane à la suite des flux des biens sur le territoire statistique national.

I.2. Système d'enregistrement

Pour l'enregistrement des opérations du commerce, le manuel des Nations Unies préconise d'adopter le système du commerce général ou spécial selon le cas. Pour des raisons pratiques liées à la compilation des statistiques sur le commerce international, ce manuel recommande l'utilisation du système du commerce général.

Tenant compte de cette recommandation et selon les procédures douanières en vigueur, sont inclus dans les statistiques sur le commerce international des marchandises, les biens franchissant les frontières du Burundi en vertu des régimes douaniers suivants

► A l'exportation :

- ✓ Exportation à titre définitif : exportation sans retour des produits d'origine burundaise (EX1 : régime 1000 ; EX9 : Régime 9000 : pour les marchandises ne dépassant pas 2000 dollars) ;
- ✓ Exportation temporaire : exportation des produits qui vont faire objet de retour sans changement de nature (EX2 : régimes 2000 et 2100) à l'exclusion du matériel de transport ou d'emballage tel que les caisses et les bouteilles

- (code SH : 39231000 et 70109000) et les récipients pour gaz (code SH : 73110000) ;
- ✓ Réexportation des marchandises en suite d'admission temporaire, d'entrée en zone franche ou en suite d'entrepôt public, privé, ou spécial (EX3 : régimes 3053, 3070, 3071, 3073, 3078) et EX1 : régime 1100 qui concerne l'exportation des produits nationalisés.



► A l'importation :

- ✓ Dédouanement pour une mise en consommation définitive (IM4 : régimes 4000 et 4100, 4200 et 4300 ; IM9 : Régime 9000 : pour les marchandises ne dépassant pas 2000 dollars) ;
- ✓ Entrepôt sous douane : entrepôt privé, entrepôt public, Duty Free et spécial et les entrepôts dans le cadre

- du Territoire Douanier Unique (IM7 : régimes 7000, 7100, 7200, 7300 et SW7 : régime 7800) ;
- ✓ Les admissions temporaires ou en zones franches (IM5 : régimes 5000 et 5300) ;
- ✓ Les réimportations des marchandises (régimes 6020 et 6030) .

I.3. Evaluation et mesure des quantités

La valeur des importations est établie en termes CAF (Coût, Assurance et Fret) alors que celle des exportations l'est sur base FOB (Free On Bord).

Les valeurs sont exprimées en millions de Francs Burundais.

I.4. Classification des produits

Plusieurs classifications des produits ont été proposées selon les besoins des uns et des autres. Ici, il faut citer notamment le Système Harmonisé (SH) qui désigne et codifie les marchandises et qui ventile les marchandises selon le critère tarifaire, la Classification Type pour le Commerce International (CTCI rev.4) selon les branches d'activités, la Classification Internationale Type des Industries (CITI), etc....

Pour répondre aux multiples besoins de nos différents lecteurs, ce bulletin présente les statistiques

sur le commerce extérieur selon la Nomenclature du Système Harmonisé (SH) versions 2012 et 2017 selon le cas et la Nomenclature de Classification Type du Commerce International (CTCI rev.4).

Alors que la CTCI tient compte de l'utilisation économique des produits, le SH se base sur le critère tarifaire. Comme la Douane utilise la Nomenclature du Système Harmonisée (SH), pour passer à la nomenclature CTCI, un tableau de passage du SH à la CTCI rev4 se trouve dans le document sur la CTCI.

I.5. Traitement des données et production des tableaux

Le traitement des données se fait en utilisant le logiciel Excel. Les exportations du thé captées par les services de la Douane sont remplacées par les données fournies par l'Office du Thé du Burundi

car le transfert de propriété se constate une fois le thé vendu au Kenya. Des clés de répartition entre les pays consommateurs du thé sont fournies à l'ISTEEBU et à la BRB par l'OTB.

I.6. Limites

Les données présentées ici ne comprennent pas les données des transactions commerciales transfron-

talières informelles et les données sur les importations et exportations de l'énergie électrique.



CHAPITRE II

ECHANGES COMMERCIAUX AVEC LE RESTE DU MONDE

Le développement de ce chapitre sur les échanges commerciaux avec le reste du monde concerne les indicateurs du commerce extérieur, les statistiques sur les exporta-

tions, les principaux produits d'importation et d'exportation, les marchés d'écoulement des produits locaux, et en fin des marchés d'approvisionnement.

II.1. Indicateurs du commerce extérieur

Le commerce extérieur au Burundi distingue les flux sur les importations et sur les exportations. Ces flux permettent de mettre en place la balance

commerciale et le taux de couverture des importations par les exportations.

II.1.1. Les flux des marchandises

➤ **Les exportations du Burundi ont augmenté de plus de 44% au troisième trimestre 2019 base 2018.**

Au troisième trimestre 2019, les exportations ont augmenté de 44,3% par rapport à la même période de 2018, passant de 68 742,2 millions BIF à 99 180,2 millions BIF.

➤ **Les importations ont également augmenté de 17% au troisième trimestre 2019 base 2018.**

Les importations du pays ont augmenté de 17,8% au cours de la période sous analyse passant de 3270499,4 millions BIF en 2018 à 436 619,0 millions BIF en 2019.

II.1.2. La Balance Commerciale et le taux de couverture

Le solde de la Balance Commerciale est la différence entre la valeur des exportations et la valeur des importations des marchandises. Une balance commerciale positive signifie que le pays exporte plus de biens (en termes de valeur) qu'il n'en importe ; on parle alors d'excédent commercial ou de balance excédentaire. Dans le cas contraire, on parle de déficit commercial ou de balance commerciale déficitaire.

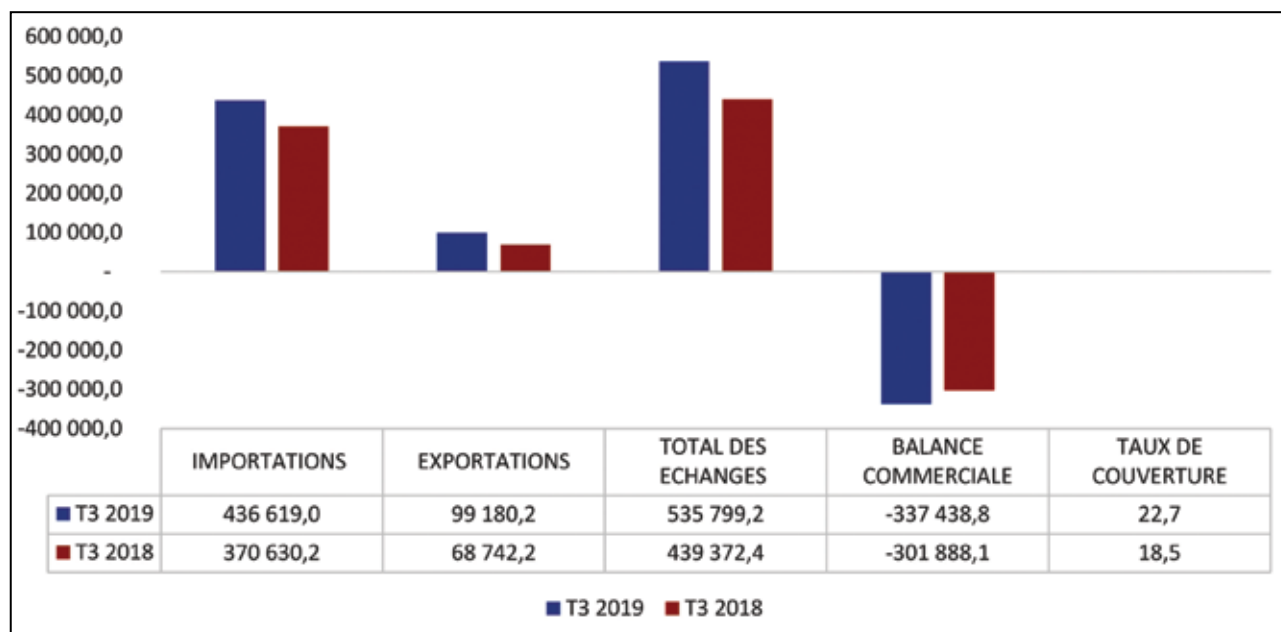
• Les exportations n'ayant pas augmenté au même rythme que les importations, les termes de la balance commerciale restent déficitaires.

En effet, la balance commerciale au troisième trimestre 2019 a connu un déficit de 337 438,8 millions BIF et par rapport à la même période de 2018, elle s'est détériorée de 11,8%.

• Le taux de couverture des importations par les exportations s'est amélioré de 4,2 points au troisième trimestre 2019, passant de 18,5% en 2018 à 22,7% en 2019, ce qui veut dire que les exportations ont couvert 18,5% des importations en 2018 tandis qu'en 2019, les exportations ont couvert 22,7% des importations.



Graphique 1 : Les indicateurs du commerce extérieur du Burundi au 3^{ème} trimestre 2019 versus 2018



Source : Calculs des auteurs à base des données extraites du système ASYCUDA et bases complémentaires

II.2. Statistiques des exportations

Ce paragraphe fournit l'information sur les exportations tout en distinguant les exportations définitives des produits locaux, les exportations temporaires et les réexportations. En plus de cette présentation générale, il est mis en exergue les

principaux produits d'exportation en se basant sur la nomenclature SH à 4 positions. Ici le critère retenu est de prendre en compte tous les produits qui atteignent au moins 1% de la valeur totale des exportations.

II.2.1. Exportations domestiques versus Réexportations

Les exportations totales sont composées :

- ✓ Des exportations définitives des produits locaux c'est-à-dire des biens produits ou fabriqués sur le territoire économique du pays ;
- ✓ Des exportations temporaires des produits pour le perfectionnement passif ou en retour en l'état ;
- ✓ Des réexportations qui sont des exportations des biens d'origine étrangère ayant été auparavant enregistrés comme des importations (soit mise en consommation ou sous régimes suspensifs).

Le montant global des exportations au troisième trimestre 2019 se répartit en exportations défini-

ves des produits locaux pour une valeur de 94 085,8 millions de BIF, des exportations temporaires pour une valeur de 106,8 millions de BIF et 4 987,6 millions de BIF pour les réexportations, selon les procédures douanières.

Comparativement à la même période de 2018, les exportations définitives des produits locaux ont augmenté de 65,2% passant de 56 947,4 millions BIF à 94 085,8 millions BIF tandis que les exportations temporaires et les réexportations ont respectivement diminué de 55,4% et 56,8 % passant de 239,4 millions de BIF à 106,8 millions de BIF et 11 555,4 millions de BIF à 4 987,6 millions de BIF comme le montre le tableau suivant.



Tableau 1 : Exportations du pays du troisième trimestre (millions de BIF)

Type flux		Régime	Nom flux	T3 2019	T3 2018	Variation en %
Exportations définitives des produits locaux	EX1	1000	Exportations définitives des produits nationaux	91 646,4	55 281,5	65,8
	EX9	9000	Exportations définitives des produits nationaux ne dépassant pas 2000 USD	2 439,4	1 665,9	46,4
TOTAL DES EXPORTATIONS DEFINITIVES DES PRODUITS LOCAUX				94 085,8	56 947,4	65,2
Exportations temporaires	EX2	2000	Exportation temporaire des produits nationaux	105,7	46,3	128,0
		2100	Exportation temporaire des produits nationalisés	1,1	193,0	-99,4
TOTAL DES EXPORTATIONS TEMPORAIRES				106,8	239,4	-55,4
Réexportation	EX3	3050	Réexportation en suite d'admission temporaire	124,8	355,3	-64,9
		3053	Réexportation en suite d'entrée en zone franche	1 103,5	-	
		3070	Réexportation en suite d'entrepôt privé	-	2 745,1	-100,0
		3071	Réexportation en suite d'entrepôts publics	10,1	-	
		3073	Réexportation en suite d'entrepôt spécial	-	-	
	3078	Réexportation en suite de mise en entrepôt dans le cadre du TDU	2 976,9	2 309,4	28,9	
	EX1	1100	Exportations des produits nationalisés	772,3	6 145,7	-87,4
TOTAL DES REEXPORTATIONS				4 987,6	11 555,4	-56,8

Source : Calculs des auteurs à base des données extraites du système ASYCUDA et base complémentaire

II.2.2. Principaux produits locaux exportés.

Ce paragraphe traite les principaux produits locaux que le pays a exportés au cours du troisième trimestre 2019.

- ✓ **Plus de 60% de la valeur des exportations sont constitués par l'or non monétaire.**

Les exportations du Burundi au troisième trimestre 2019 sont principalement dominées par l'or non monétaire, le café et le thé qui constituent à eux seuls plus de 85% de la valeur totale des exportations : l'or non monétaire(62,0%), le café 12,7%, le thé (10,8%).

- ✓ **Augmentation de la valeur des principaux produits d'exportation entre les 2 périodes**

Comparativement à la période de 2018, les exportations des principaux produits ont augmenté. Cela est expliqué par l'augmentation de la valeur des exportations de l'or non monétaire (430,3%) comme le montre le tableau suivant.



Tableau 2 : Principaux produits d'exportation au troisième trimestre 2019 vs 2018 (en millions BIF)

HS4	DESCRIPTION	T3 2019		T3 2018		Variation
		Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
7108	Or non monétaire	58 371,3	62,0	11 007,1	21,3	430,3
0901	Café	11 966,9	12,7	14 540,6	28,1	-17,7
0902	Thé	10 148,6	10,8	11 378,6	22,0	-10,8
1101	Farine de blé	4 125,8	4,4	3 930,7	7,6	5,0
2402	Cigares et cigarettes	1 910,3	2,0	1 849,2	3,6	3,3
7214	Barres en fer ou en aciers	1 719,5	1,8	2,2	0,0	76491,6
2615	Minerais dits de 3Ts	1 601,3	1,7	6 597,5	12,8	-75,7
2203	Bières	1 587,2	1,7	2 358,0	4,6	-32,7
TOTAL PRINCIPAUX PRODUITS		91 430,8	97,2	51 663,92	90,7	77,0
AUTRES PRODUITS		2 654,9	2,8	5 283,4	9,3	-49,7
TOTAL PRODUITS LOCAUX		94 085,8	100,0	56 947,4	100,0	65,2

Source : Calculs des auteurs à base des données extraites du système ASYCUDA et base complémentaire

II.3. Statistiques des importations

II.3.1. Importations par Régimes Douaniers

Les importations du troisième trimestre 2019 s'élèvent à 436 619,0 millions BIF. Selon les régimes douaniers en vigueur aujourd'hui au Bu-

rundi, ce montant est réparti comme décrit dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Valeurs des importations au troisième trimestre selon les régimes douaniers (en millions BIF)

TYPE DE FLUX		REGIME	NOM DU REGIME	T3_2019	T3_2018	Variation en %
VALEUR DES IMPORTATIONS SOUS LE REGIME COMMUN	IM4. Mise en consommation directe des biens d'une valeur supérieure à 2000 USD	4000	Mise en consommation directe	194 863,8	194 142,1	0,4
		4100		14 981,3	5 854,1	155,9
		4200		10,6	0,0	0,0
	IM9: Mise en consommation directe des biens d'une valeur inférieure à 2000USD	9000	Mise en consommation en régime simplifié	7 314,0	8 219,6	-11,0
VALEUR DES IMPORTATIONS SOUS LE REGIME COMMUN				217 169,7	208 215,8	4,3
REGIMES ECONOMIQUES	IM5: Régime des admissions temporaires	5000	Admission temporaire	1 497,6	994,9	50,5
		5300	Entrée en zone franche	1 111,4	161,5	588,3
	IM6: Réimportation	6020	Réimportation en suite d'une exportation temporaire	8,8	2,0	339,7



REGIMES ECONOMIQUES	IM7: Régime de mise en entrepôt	7000	Entrée en entrepôt privé	4,6	210,7	-97,8
		7100	Entrée en entrepôt public	116,3	722,2	-83,9
		7300	entrée en entrepôt spécial (carburant)	0,0	3 508,2	-100,0
	SW7: Mise en entrepôt dans le cadre du TDU	7800	Entrée en entrepôt dans le cadre du TDU	216 710,7	156 815,0	38,2
VALEUR DES IMPORTATIONS SOUS LES REGIMES ECONOMIQUES				219 449,3	162 414,5	35,1
TOTAL DES IMPORTATIONS				436 619,0	370 630,2	17,8

Source : Calculs des auteurs à base des données extraites du système ASYCUDA et base complémentaire

II.3.2. Principaux produits d'importation

II.3.2.1 Les importations en général

Dans ce paragraphe, sont considérés comme principaux produits d'importation, les produits qui, selon le Tarif Extérieur Commun de la CEA à 4 positions, représentent au moins 1% de la valeur globale des importations. Les lignes qui suivent décrivent le comportement des principaux produits importés au cours de la période sous analyse en comparaison avec la même période de l'année 2018.

✓ **Les produits pétroliers sont à la tête des importations du Burundi**

Selon le principe énoncé ci-haut, seuls 21 produits ont rempli le critère d'avoir au moins 1% de la valeur globale des importations au troisième trimestre 2019 et représentent à eux seuls 60,5% de la valeur globale des importations.

Les produits pétroliers se taillent la part du lion à raison de 16,1 %, suivi du ciment à raison de 7,6%, des médicaments (4,7%) ; des voitures de tourisme qui ont 4,6 % ; du froment et méteil (3,6%) et du riz avec 2,6 % de la valeur globale des importations du Burundi au cours de la période concernée.

Comparativement à la même période en 2018, il ressort que :

- La valeur des principaux produits importés au cours de ce trimestre a connu une augmentation de 41,1 % .
- Les produits pétroliers gardent la première

place pour les deux périodes en comparaison ;

- Le ciment passe de la 6^{ème} place en 2018 à la deuxième place en 2019, avec une variation positive de 219,2% ;
- L'importation des engrais chimiques a connu une diminution importante entre le troisième trimestre 2018 et le troisième trimestre 2019 en passant de la 3^{ème} place en 2018 à la 140^{ème} place en 2019. Cela pourrait être dû à la fabrication des engrais localement ;
- Les importations des moustiquaires (6304) ont connu une augmentation très élevée par rapport à la même période de l'année 2018 avec un taux de variation de 11218,7% cela est dû à la campagne en vigueur de distribution des moustiquaires à la population burundaise;
- Les insecticides ont vu aussi la valeur de leurs importations s'accroître à un taux très élevé 587,5% entre les deux périodes comparées ;
- Bien que les produits pétroliers et les médicaments occupent de bonnes places pour les importations au 3^{ème} trimestre 2019 (respectivement le 1^{ère} et la 3^{ème} place), la valeur de leurs importations a connu une diminution respective de 5,3% et 25,6%.

Pour plus de détail, référence au tableau n°1 en annexe.

II.3.2.2. Les importations des produits sensibles

Parmi les importations enregistrées figurent celles des produits sensibles . Ce sont des produits soumis à une tarification spéciale telle que défini dans la partie 2 du Tarrif Extérieur Commun de la Communauté d'Afrique de l'Est.

Le tableau ci-dessous montre la valeur des produits sensibles importés au troisième trimestre 2019 en comparaison avec celle de la même période de l'année 2018.



Tableau 4 : Importations des produits sensibles (en millions BIF)

HS4	Nom du produit	T1 2019	T 2018	Variation en %
1006	Riz.	11 451,0	3 772,5	203,5
6309	Articles de friperie	7 204,8	6 871,7	4,8
1701	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide.	5 247,9	3 917,4	34,0
1005	Maïs.	1 432,5	4 640,8	-69,1
8506	Piles et batteries de piles électriques.	1 103,0	1 213,8	-9,1
1102	Farines de céréales autres que de froment (blé) ou de méteil.	537,9	1 271,6	-57,7
5209	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids excédant 200 g/m ² .	73,6	12,8	475,4
0406	Fromages et caillebotte.	70,9	81,0	-12,5
0402	Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants	51,2	41,5	23,4
0401	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants.	43,8	9,2	375,7
6302	Linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine.	27,9	7,8	259,2
5208	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m ² .	18,4	12,9	43,5
2402	Cigares (y compris ceux à bouts coupés), cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac.	14,8	21,3	-30,6
1101	Farines de froment (blé) ou de méteil	6,4	1 348,6	-99,5
5513	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids n'excédant pas 170 g/m ² .	6,3	7,0	-9,6
5212	Autres tissus de coton.	4,7	8,7	-45,3
0403	Babeurre, lait et crème caillés, yoghourt, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao.	1,4	2,2	-38,3
5210	Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids n'excédant pas 200 g/m ² .	0,7	0,0	2 774,5
5514	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids excédant 170 g/m ² .	0,5	46,1	-99,0
6211	Survêtements de sport (trainings), combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain; autres vêtements.	0,2	-	-
5211	Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids excédant 200 g/m ² .	0,1	2,4	-97,5
Total		27 298,9	23 289,3	17,2

Source : Calculs des auteurs à base des données extraites du système ASYCUDA et base complémentaire



Globalement, la valeur des importations des produits sensibles a augmenté de 17,2% entre les deux périodes en comparaison, passant de 23 289,3 millions BIF en 2018 à 27 298,9 millions BIF en 2019.

Au cours de la période sous analyse, la valeur de certains produits sensibles importés a connu une très grande augmentation. Il s'agit entre autres du

riz, de certains tissus en cotons, des articles de friperie, du sucre, etc. Par contre, d'autres produits sensibles ont vu la valeur de leurs importations diminuer entre les deux périodes. C'est notamment le maïs, les piles et batteries de piles électriques, les cigarettes, la farine de froment et la farine d'autres céréales, etc.

II.3.2.3. Les importations des produits soumis à une taxation spécifique

La Loi des finances 2019-2020 prévoit, en ses articles 43; 44 ; 47 , 48, 49,52 ; 67, 68,75,77,81 et 82 ; un système de taxation spécifique pour certains produits comme, une taxe sur les vins et les spiritueux, le sucre, la bière, les eaux minérales et les eaux gazéifiées même aromatisées, les limonades, les sodas et les boissons non alcoolisées, les jus de fruits, les véhicules usagés ou neufs, l'abonnement et l'achat des cartes de recharge audiovisuelle, les

tissus en coton, les cigarettes, les tôles et les clous qui ne remplissent pas les critères de transformation définis par les règles d'origine de la Communauté ainsi que d'autres. Il est important de ressortir les importations qui ont été effectuées pour certains de ces produits afin de pouvoir montrer le comportement de ces derniers entre les deux périodes en comparaison.

Tableau 5 : Les importations des produits à taxation spécifique (en millions de BIF)

Nom du produit	T3_2019		T3_2018		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Lait liquide	43,8	0,05	9,2	0,01	375,7
Sucres	5 247,9	5,91	3 917,4	4,44	34,0
Jus de fruits	248,9	0,28	375,8	0,43	-33,8
Eau minérales	50,9	0,06	41,9	0,05	21,7
Bières sans alcool	157,0	0,18	129,7	0,15	21,0
vins et spiritueux	614,6	0,69	283,1	0,32	117,1
alcool,liqueur et autres boissons	213,6	0,24	173,9	0,20	22,8
Cigarettes contenant du tabac	15,2	0,02	21,3	0,02	-28,8
Produits pétroliers	64 369,9	72,54	70 538,7	79,89	-8,7
Sachets en plastiques	518,8	0,58	1 331,9	1,51	-61,0
Tissus coton	12 340,1	13,91	2 296,6	2,60	437,3
Bières	1 907,2	2,15	1 292,1	1,46	47,6
Véhicules de 10 et plus	3 013,8	3,40	7 888,2	8,93	-61,8
TOTAL	88 741,7	100,00%	88 300	100,00	0,5

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

Les importations des produits soumis à une taxation spécifique ont connu une variation globale positive de 0,5% au troisième trimestre 2019 par rapport à 2018. La valeur des importations de certains produits soumis à une taxation spécifique a sensiblement augmenté entre les deux périodes. Il

s'agit des tissus en coton (437,3%), du lait liquide (375,7 %) ; des vins et spiritueux (117,1%) etc. Les véhicules âgés de 10 ans et plus, les sachets en plastique ; les jus de fruits , ont quant à eux, vu la valeur de leurs importations diminuer entre les deux périodes en comparaison.



II.4. Marché extérieur d'écoulement

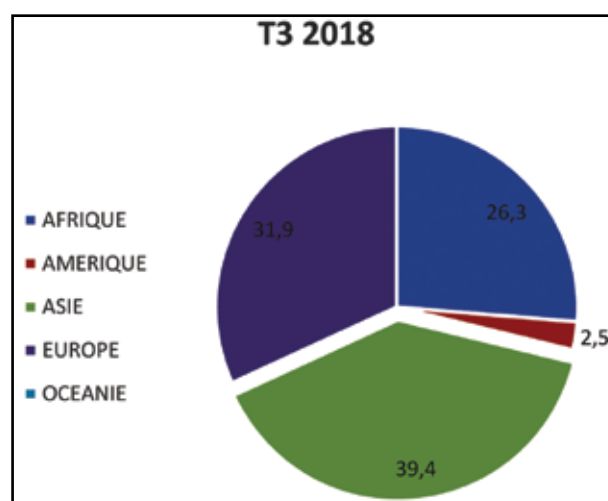
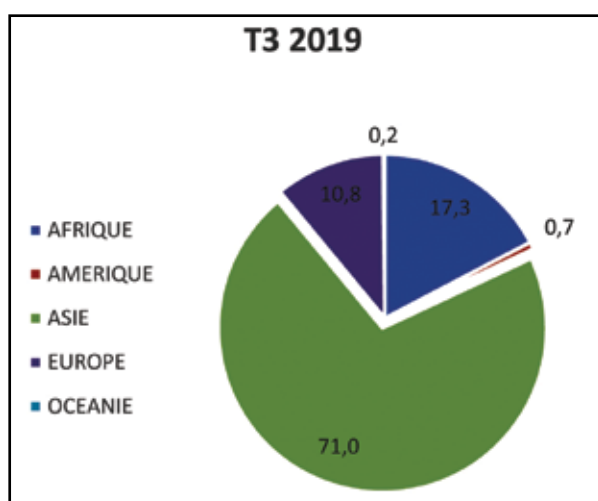
II.4.1. Part des exportations du Burundi vers les continents

Les statistiques présentées dans cette partie concernent les exportations des produits locaux vers les différents continents.

- ✓ **Plus de 70% des produits d'exportation sont vendus en Asie.**

Les produits du pays sont principalement écoulés sur le marché asiatique, africain et européen qui, à eux seuls consomment respectivement 71,0% ; 17,3% et 10,8%. L'Amérique et l'Océanie viennent en dernier position avec 0,7% et 0,2% respectivement.

Graphique 2 : Exportations par continent au 3^{ème} trimestre 2019 et 2018



Source : calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

Au cours des deux périodes, la valeur des exportations des produits locaux a augmenté de 65,2%. Les exportations vers l'Asie, l'Afrique ont augmenté de

197,9% et 9,0% tandis que celles à destination de l'Europe et Amérique ont diminué de 43,8%; 53,5% respectivement.

II.4.2. Les principaux pays d'exportation

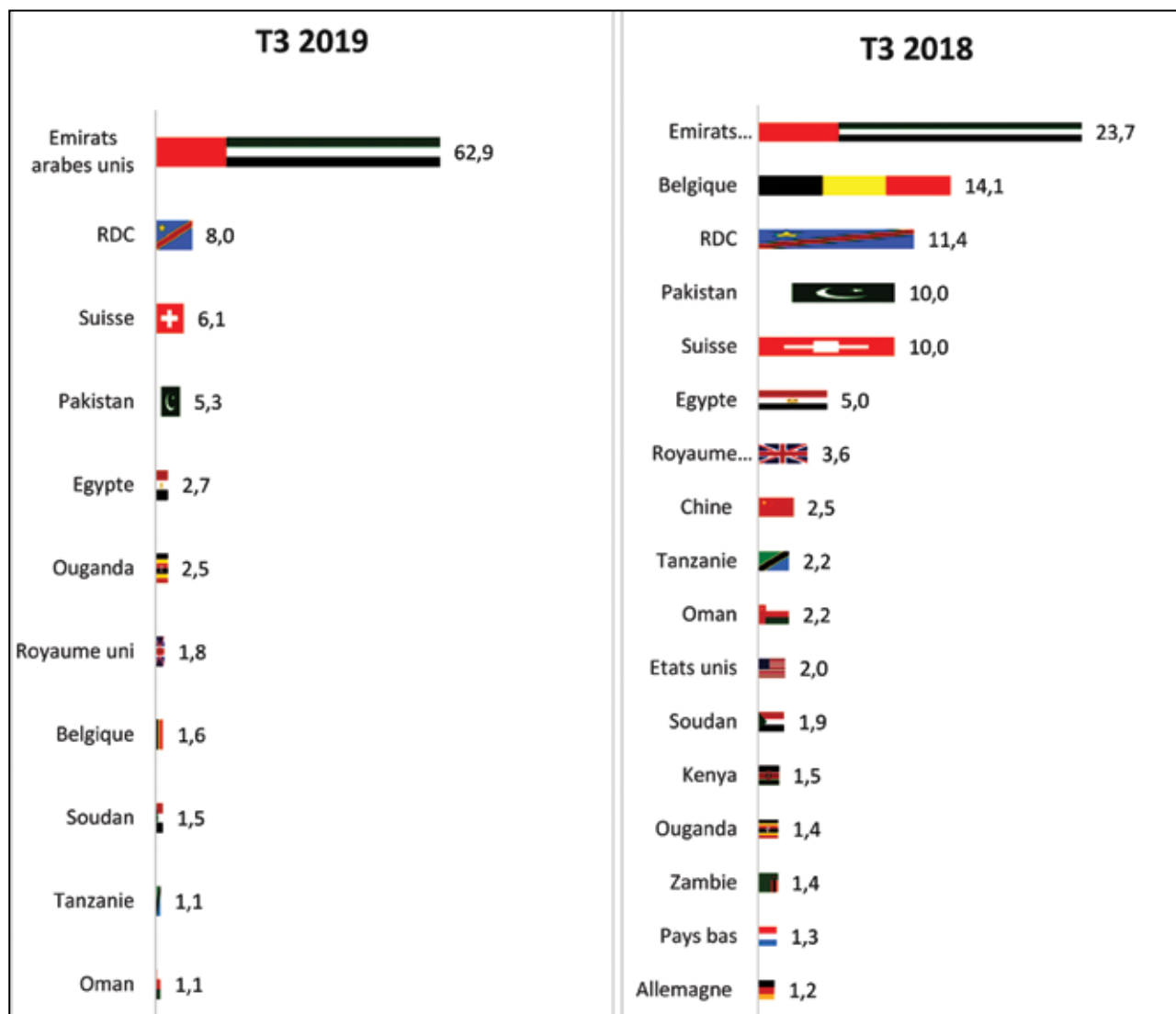
Trente huit pays constituent le marché d'écoulement des produits du Burundi dont 11 sont classés comme principaux selon le critère fixé à un minimum de 1% de la valeur globale des exportations.

- ✓ **Plus de 60% des exportations sont acheminées vers les Emirats Arabes Unis.**

Le marché d'écoulement des produits burundais est à 62,9% constitué des ventes aux Emirats Arabes Unis, suivi de la République Démocratique du Congo avec 8,0%, de la Suisse et du Pakistan avec respectivement à 6,1%; 5,3% comme le montre le graphique suivant.



Graphique 3 : Les principaux pays de destination des exportations pour le 3^{ème} trimestre 2019 et 2018



Source : calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

Les exportations du pays sont à plus de 80% orientée vers les Emirats Arabes Unis, la RDC, la Suisse et le Pakistan. Comparativement à la même période de 2018, les exportations vers les Emirats Arabes Unis et vers la RDC ont respectivement augmenté de 338,8% et 15,4% tandis que celles à

destination du Pakistan et de l'Egypte ont diminué de 11,9% et de 17,2% respectivement au cours du trimestre sous analyse par rapport à la même période de 2018. Le Kenya et la Zambie, les Etats Unis, les Pays Bas, le Soudan et la Chine disparaissent sur la liste des principaux pays d'exportation.

II.5. Marché d'approvisionnement du pays

Dans cette partie, il est mis en évidence la part de chacun des 5 Continents dans le total des importa-

tions du Burundi ainsi que ses relations commerciales avec les différents pays du monde.



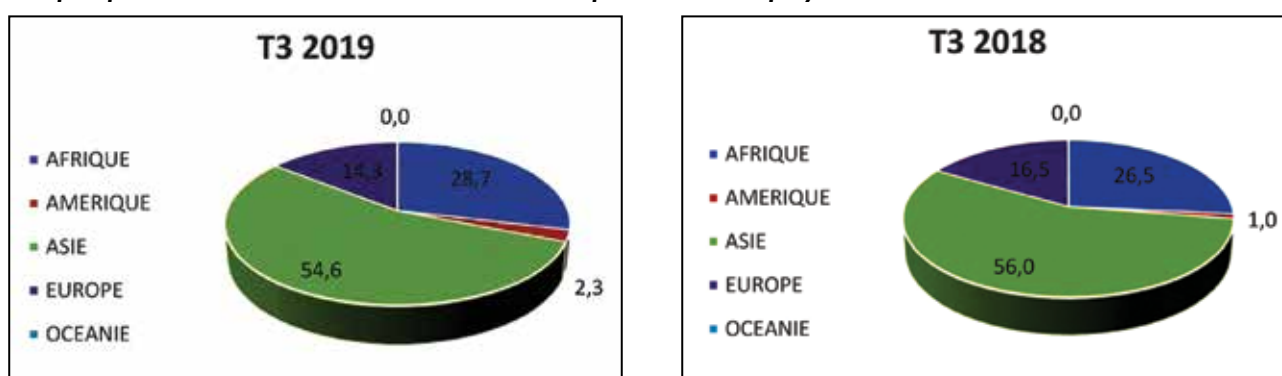
II.5.1 Part des importations du Burundi par continent

- ✓ Plus de la moitié des importations du pays viennent de l'Asie.

L'Asie est le principal marché d'approvisionnement du Burundi avec 54,6% de la valeur totale des bi-

ens importés, suivi de l'Afrique, de l'Europe, de l'Amérique et enfin de l'Océanie dans les proportions décrites dans le graphique 4 en bas.

Graphique 4 : Part des Continents dans les importations du pays



Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

- ✓ La structure du marché d'approvisionnement n'a pas changé

La part des importations du Burundi par continent, au troisième trimestre 2019, suit la même séquence que celle de la même période de l'année

2018. Comparativement à la même période de 2018, les importations en provenance de l'Asie, de l'Afrique, de l'Europe, de l'Amérique et de l'Océanie ont respectivement augmenté de 15,0%; 27,7%; 1,8% ; 185,2% et 6,4%.

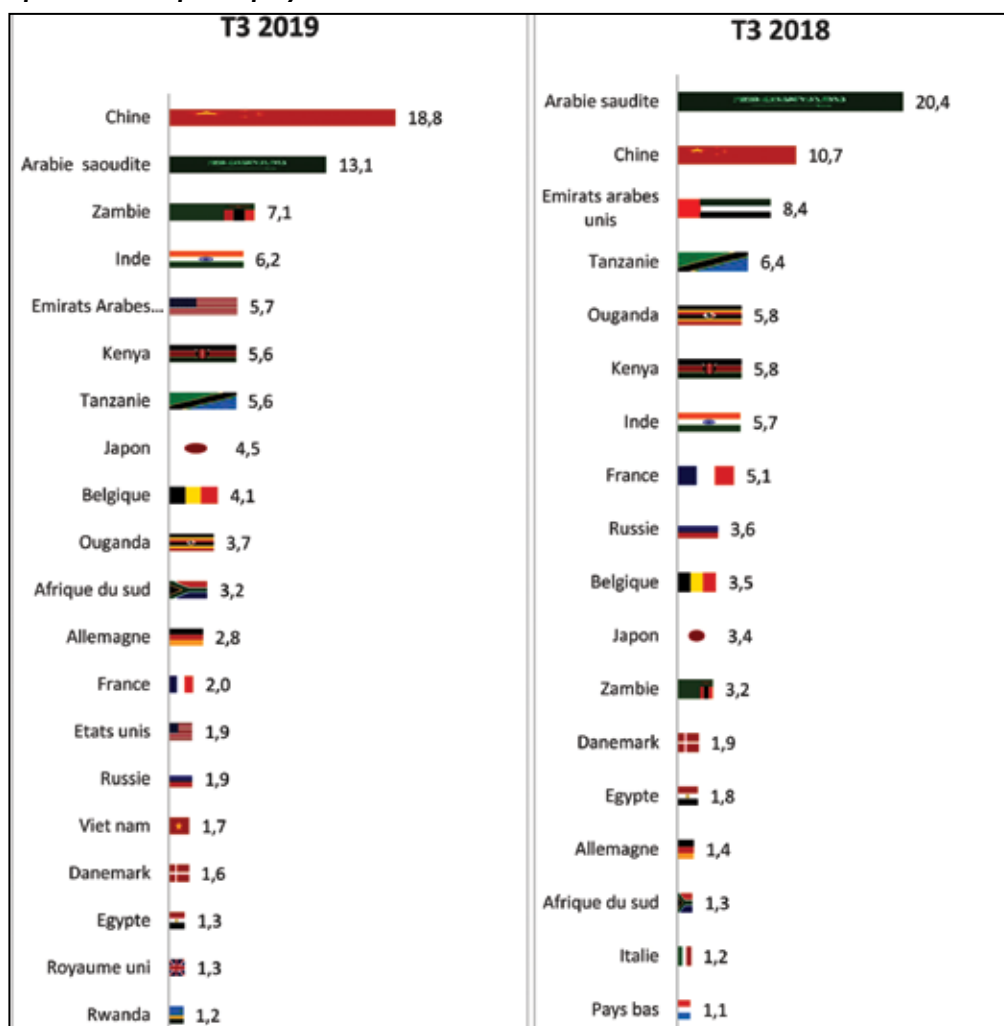
II.5.2. Principaux pays fournisseurs du Burundi

Au niveau bilatéral, sur un nombre de 91 pays ayant vendu leurs produits au Burundi au cours du troisième trimestre 2019, vingt (20) pays seulement ont rempli le critère retenu pour être qualifié principal pays fournisseur (avoir 1% de la valeur globale des importations) et ont contribué à eux seuls à 93,1% de la valeur totale des importations de la période sous analyse. Au cours du

trimestre concerné, pour les 5 premiers pays, 4 sont de l'Asie, à savoir la Chine, l'Arabie Saoudite, les Emirats Arabes Unis et l'Inde avec 43,7% des importations totales pendant la période sous analyse. Sur le continent africain, c'est la Zambie qui vient en tête suivi du Kenya et de la Tanzanie englobant 18,2% de la valeur totale des importations. Le graphique 5 donne plus de détails.



Graphique 5 : Principaux pays fournisseurs au troisième trimestre 2019 vs 2018



Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

✓ **Les principaux pays fournisseurs sont restés presque inchangés.**

Par rapport à 2018, il est important de dégager les faits suivants :

- La structure des principaux pays fournisseurs reste légèrement inchangée.
- Parmi les 20 pays qui remplissent le critère de principal pays fournisseur au troisième trimestre 2019 ; 16 d'entre eux l'étaient à la même période de 2018.
- La première et la deuxième place sont occupées par l'Arabie Saoudite et la Chine en 2019 comme en 2018 ;
- Les parts des importations en provenance de l'Arabie Saoudite, des Emirats Arabes Unis, de

- l'Ouganda, de la France, de la Russie, de l'Égypte ont respectivement diminué de 7,3 ; 2,7 ; 2,1 ; 3,1 ; 1,7 ; 0,5 points tandis que celles en provenance de l'Inde, de la Chine et de la Zambie ont augmenté de 8,1 ; 0,5 ; 3,9 points respectivement ;
- Les États Unis, le Vietnam, le Rwanda et le Royaume Uni entrent sur la liste des principaux pays fournisseurs du Burundi en 2019 tandis que les Pays Bas et l'Italie disparaissent de cette liste pour la même période.
- La Tanzanie et le Kenya ont respectivement perdu 0,8 et 0,2 points sur la part des importations du Burundi au troisième trimestre 2019 par rapport à 2018.



CHAPITRE III INTEGRATION REGIONALE ET POLITIQUE DE FACILITATION DU COMMERCE

L'intégration économique est un processus d'unification des politiques économiques entre différents Etats qui passe par l'abolition partielle ou totale des restrictions tarifaires (Droits de Douanes ou autres taxes de porte) et non tarifaires sur le commerce. Ces politiques économiques sont sous plusieurs formes : zone de libre-échange, union douanière, marché commun et union économ-

ique et monétaire.

Le Burundi est membre de certaines organisations économiques de la région et de la sous-région. On citera entre autres l'CAE, le COMESA, la CEPGL et la CEEAC.

Dans les paragraphes suivants, une analyse des échanges intra-communautaires et bilatéraux est faite.

III.1. Les échanges par zone d'intégration économique

III.1.1 Echanges avec la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)

La CAE est une organisation économique des pays de l'Afrique de l'Est et regroupe actuellement six pays à savoir : le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan du Sud et la Tanzanie.

CAE au 3^{ème} trimestre de l'année 2019 s'élèvent à 3699,4 millions de BIF représentant 3,9% de la valeur des exportations. L'Ouganda vient en tête avec 63,0% suivi de la Tanzanie, du Kenya et du Rwanda avec respectivement 27,8% ; 8,8% ; 0,4% des ventes à la communauté. Pour les deux trimestres, les exportations vers l'Ouganda sont principalement dominées par le café tandis que celles à destination de la Tanzanie sont essentiellement constituées par les savons et les avocats frais.

III.1.1.1. Les exportations vers la CAE

✓ **Plus de 3% des produits locaux sont vendus dans la communauté d'Afrique de l'Est.**

Les exportations du Burundi vers les pays de la

Tableau 6 : Exportation du Burundi vers les pays membres de la CAE (en millions de BIF)

PAYS	T3 2019		T3 2018		Variation en %
	VALEUR	Part en %	VALEUR	Part en %	
Kenya	326,9	8,8	835,6	25,1	-60,9
Ouganda	2 329,8	63,0	821,5	24,7	183,6
Rwanda	16,0	0,4	408,0	12,3	-96,1
Tanzanie	1 026,7	27,8	1 259,6	37,9	-18,5
TOTAL CAE	3 699,4	3,9	3 324,7	5,8	11,3
AUTRES PAYS	90 386,3	96,1	53 622,7	94,2	68,6
TOTAL	94 085,8	100,0	56 947,4	100,0	65,2

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données extraites d'Asycuda World et base complémentaire.

✓ **Les exportations du pays vers la CAE ont augmenté de 11,3%.**

Comparativement à la même période de 2018, les

exportations vers la communauté ont augmenté de 11,3% passant de 3 324,7 millions de BIF à 3 699,4 millions de BIF.



III.1.1.2 Importations des biens provenant de la CAE

- ✓ **16% des importations du Burundi proviennent de la CAE.**

Les importations en provenance de la CAE, au cours du troisième trimestre 2019 s'élèvent à 69 708,1 millions de BIF contre 68 211,5 millions de BIF pour la même période de 2018, soit une

augmentation de 2,2%. Le Kenya et la Tanzanie viennent en tête avec 34,8% de la valeur des importations en provenance de la communauté pour la période sous analyse, suivi de l'Ouganda avec 23,2%. La dernière position est occupée par le Rwanda avec 7,2%.

Tableau 7 : Importations en provenance des pays de la CAE (million de BIF)

PAYS	T3 2019		T3 2018		Variation
	VALEUR	Part en %	VALEUR	Part en %	
Kenya	24 269,2	34,8	21 343,1	31,3	13,7
Ouganda	16 177,7	23,2	21 356,3	31,3	-24,2
Rwanda	5 026,1	7,2	1 915,6	2,8	162,4
Tanzanie	24 235,1	34,8	23 596,4	34,6	2,7
TOTAL CAE	69 708,1	16,0	68 211,5	18,4	2,2
AUTRES PAYS	366 910,9	84,0	302 418,7	81,6	21,3
TOTAL	436 619,0	100,0	370 630,2	100,0	17,8

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

Il importe de signaler que les importations en provenance du Kenya, du Rwanda et de la Tanzanie ont connu une augmentation respectivement de 13,7%, de 162,4% et 2,7% pour les deux périodes

en comparaison tandis que celles en provenance de l'Ouganda ont diminué de 24,2% comme le montre le tableau ci-haut.

III.1.2. Echanges au sein du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe

Connu sous l'acronyme anglais COMESA (Common Market for Eastern and Southern Africa), cette communauté compte pour le moment 19 pays à savoir : Burundi, les Iles Comores, la République Démocratique du Congo (RDC), le Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, la Libye,

Madagascar, le Malawi, l'Île Maurice, le Rwanda, les Iles Seychelles, le Soudan, le Swaziland, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe. A l'exception de la Tanzanie et le Soudan du Sud, les autres pays membres de la CAE sont membres du COMESA.

III.1.2.1. Exportations des biens vers le COMESA

- ✓ **Presque 16% des exportations du pays sont consommées par les pays membres du COMESA**

Au cours du troisième trimestre 2019, le marché extérieur d'écoulement de la production burundaise détenu par

les pays membres du COMESA s'évalue à 15 054,8 millions BIF soit 16,0% du total des exportations. La RDC détient 49,8% de la valeur globale des exportations du Burundi vers cette Communauté, suivie de l'Égypte et de l'Ouganda, avec respectivement 16,6% et 15,5% comme le montre le tableau suivant.



Tableau 8 : Exportations vers les pays membres du COMESA au 3^{ème} trimestre 2019 et 2018 (millions de BIF)

PAYS	T3 2019		T3 2018		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Egypte	2 506,1	16,6	2 843,2	20,7	- 11,9
Kenya	326,9	2,2	835,6	6,1	- 60,9
Malawi	31,6	0,2	-	-	-
Maurice	-	-	68,7	0,5	-100,0
Ouganda	2 329,8	15,5	821,5	6,0	183,6
RDC	7 493,8	49,8	6 484,3	47,3	15,6
Rwanda	16,0	0,1	408,0	3,0	- 96,1
Seychelles	134,3	0,9	399,8	2,9	- 66,4
Soudan	1 430,3	9,5	1 070,0	7,8	33,7
Swaziland	339,8	2,3	-	-	-
Zambie	445,4	3,0	779,2	5,7	- 42,8
Zimbabwe	-	-	0,0	0,0	- 100,0
TOTAL COMESA	15 054,0	16,0	13 710,4	24,1	9,8
AUTRES PAYS	79 031,7	84,0	43 237,0	75,9	82,8
TOTAL	94 085,8	100,0	56 947,4	100,0	65,2

Source: Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

✓ **Augmentation des exportations du Burundi vers le COMESA**

Comparativement à la même période de 2018, les exportations vers la Communauté ont augmenté de 9,8%, passant de 13 710,4 millions BIF à 15 054,8 millions BIF.

III.1.2.2. Importations des biens du COMESA

✓ **Les importations du Burundi en provenance du COMESA représentent 19,2% du total des importations**

Les importations en provenance du COMESA

représentent 19,2% de la valeur totale des importations du Burundi au cours du troisième trimestre 2019.

Les importations en provenance de cette communauté sont dominées par les produits originaires de la Zambie (37,0%), du Kenya (28,9%), de l'Ouganda (19,3%) et de l'Egypte(6,7%). Les importations en provenance du Kenya, du Rwanda, de la Zambie et du Swaziland ont augmenté de 13,7% ; 162,4% ; 164,5% et 598,1 % comparativement à la même période de 2018.

Par contre, les importations en provenance des autres pays de la Communauté ont connu une diminution comme le montre le tableau suivant.

Tableau 9 : Importations en provenance du COMESA (millions de BIF)

PAYS	T3 2019		T3 2018		Variation
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Djibouti	2,0	0,0	-	0,0	-
Egypte	5 663,7	6,7	6 690,2	10,0	- 15,3
Erythrée	-	0,0	0,0	0,0	-100,0
Ethiopie	18,3	0,0	19,8	0,0	- 7,3
Kenya	24 269,2	28,9	21 343,1	32,0	13,7
Madagascar	-	0,0	1,3	0,0	-100,0
Maurice	-	0,0	184,2	0,3	-100,0
Ouganda	16 177,7	19,3	21 356,3	32,1	- 24,2



RDC	1 016,2	1,2	3 309,9	5,0	-69,3
Rwanda	5 026,1	6,0	1 915,6	2,9	162,4
Soudan	498,1	0,6		0,0	
Swaziland	224,5	0,3	32,2	0,0	598,1
Zambie	31 121,7	37,0	11 768,2	17,7	164,5
TOTAL COMESA	84 017,5	19,2	66 621,0	18,0	26,1
AUTRES PAYS	352 601,5	80,8	304 009,3	82,0	16,0
TOTAL IMPORTATIONS	436 619,0	100,0	370 630,2	100,0	17,8

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

III.1.3. Echanges avec les pays membres du CEPGL

La Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) est composée de 3 pays à savoir le Burundi, le Rwanda et la RDC.

III.1.3.1 Exportations des biens dans la zone CEPGL

- ✓ Les pays membres du CEPGL consomment 8,0% des exportations burundaises.

Au cours du trimestre sous analyse, les exportations vers les pays membres de la CEPGL se chiffrent à 7 509,8 millions de BIF, soit 8,0% du total des exportations et sont dominées à 99,8% par celles à destination de la RDC. Comparativement à la même période de 2018, les exportations vers la RDC ont augmenté de 15,6% tandis que celles à destination du Rwanda ont diminué de 96,1%.

Tableau 10 : Exportations vers les pays membres de la CEPGL (million de BIF)

PAYS	T3 2019		T3 2018		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
RDC	7 493,8	99,8	6 484,3	94,1	15,6
Rwanda	16,0	0,0	408,0	5,9	-96,1
TOTAL CEPGL	7 509,8	8,0	6 892,4	12,1	9,0
AUTRES PAYS	86 576,0	92,0	50 055,0	87,9	73,0
TOTAL	94 085,8	100,0	56 947,4	100,0	65,2

Source: Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

III.1.3.2. Importations en provenance de la CEPGL

- ✓ Le Burundi importe peu de la CEPGL

Au cours du troisième trimestre 2019, les importations du Burundi en provenance de la CEPGL représentent 1,4% de la valeur totale des importations. Les importations en

provenance du Rwanda sont à 83,2% tandis que celles en provenance RDC représentent 16,8% du total des importations originaires de ce bloc économique.

Tableau 11 : Importations en provenance de la CEPGL (en millions de BIF)

PAYS	T3 2019		T3 2018		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
RDC	1 016,2	16,8	3 309,9	63,3	-69,3
Rwanda	5 026,1	83,2	1 915,6	36,7	162,4
TOTAL CEPGL	6 042,3	1,4	5 225,5	1,4	15,6
AUTRES PAYS	430 576,7	98,6	365 404,7	98,6	17,8
TOTAL	436 619,0	100,0	370 630,2	100,0	17,8

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire



Par rapport à 2018, les importations en provenance de la CEPGL ont connu une augmentation de

15,6%. Celle-ci est tirée par l'augmentation des produits importés du Rwanda.

III.1.4. Echanges avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Central

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Central est composée de 11 pays de l'Afrique Centrale à savoir l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le

Congo, le Gabon, la Guinée Equatorial, le Rwanda, la RDC, la République Centrafricaine, le Sao Tomé et Principé et le Tchad.

III.1.4.1. Exportations des biens vers la CEEAC

✓ Le Burundi exporte peu vers les pays membres de la CEEAC

Les produits exportés vers la CEEAC représentent 8,0% de la valeur totale des exportations au

troisième trimestre 2019. Les exportations vers cette communauté sont dirigées seulement vers la RDC et le Rwanda.

Tableau 12: Exportations vers les pays membres de la CEEAC (en millions de BIF)

PAYS	T3 2019		T3 2018		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
RDC	7 493,8	99,8	6 484,3	94,1	15,6
Rwanda	16,0	0,2	408,0	5,9	-96,1
TOTAL CEEAC	7 509,8	8,0	6 892,4	12,1	9,0
AUTRES PAYS	86 576,0	92,0	50 055,0	87,9	73,0
TOTAL	94 085,8	100,0	56 947,4	100,0	65,2

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

Par rapport à la même période de 2018, les exportations vers la Communauté ont augmenté de 9,0%. Les exportations vers le RDC ont augmenté de

15,6% tandis que celles à destination du Rwanda ont diminué de 96,1%.

III.1.4.2. Importations des biens de la CEEAC

✓ Le Burundi importe peu de la CEEAC

Les biens importés de la CEEAC représentent seulement 1,6% de la valeur totale des importations au cours du troisième trimestre de l'année 2019. Parmi ces pays de la CEEAC, le Burundi a importé seulement les produits originaires du

Rwanda, de la RDC, du Gabon et du Cameroun. Les importations en provenance de cette Communauté proviennent principalement du Rwanda et de la RDC et du Gabon qui, à eux seuls, occupent 99,9% du total des importations en provenance de cette Communauté.

Tableau 13 : Importations du Burundi en provenance de la CEEAC (en millions de BIF)

PAYS	T3 2019		T3 2018		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Cameroun	9,2	0,1	8,5	0,2	8,0
Gabon	574,1	8,7		0,0	
RDC	1 016,2	15,3	3 309,9	63,2	-69,3
Rwanda	5 026,1	75,9	1 915,6	36,6	162,4



TOTAL CEEAC	6 625,6	1,5	5 234,1	1,4	26,6
AUTRES PAYS	429 993,4	98,5	365 396,2	98,6	17,7
TOTAL	436 619,0	100,0	370 630,2	100,0	17,8

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

En comparaison avec le troisième trimestre de 2018, les importations à partir de la CEEAC ont augmenté de 26,6%. Mais 91,2% des importations

à partir de cette communauté proviennent du Rwanda et de la RDC.

III.1.5. Echanges avec la Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC)

La Communauté de Développement d'Afrique Australe est une organisation qui vise à promouvoir le développement de l'Afrique Australe. Elle comprend 16 pays qui sont : Angola, Botswana, Répub-

lique Démocratique du Congo, Lesotho, Madagascar, Malawi, Iles Maurice, Mozambique, Namibie, Iles Seychelles, Afrique du Sud, Tanzanie, Zambie et les Iles Comores.

III.1.5.1. Exportations des biens vers la SADC

✓ Plus de 10% des exportations sont vendus dans les pays membres de la SADC

Les produits exportés vers les pays membres de la SADC représentent 10,1% des exportations du

pays. Les exportations du pays vers les pays membres de cette communauté sont à plus de 94% dirigés vers la RDC, la Tanzanie et la Zambie comme le montre le tableau suivant.

Tableau 14 : Exportations vers les pays membres de la SADC (en millions de BIF)

PAYS	T3 2019		T3 2018		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Afrique du Sud	0,9	0,0	0,1	0,0	857,8
Malawi	31,6	0,3	68,7	0,8	-53,9
Maurice	-		6 484,3	72,1	-100,0
RDC	7 493,8	79,1	399,8	4,4	1774,4
Seychelles	134,3	1,4		0,0	
Swaziland	339,8	3,6		0,0	
Tanzanie	1 026,7	10,8	1 259,6	14,0	-18,5
Zambie	445,4	4,7	779,2	8,7	-42,8
Zimbabwe	-		0,0	0,0	-100,0
TOTAL SADC	9 472,4	10,1	8 991,7	15,8	5,3
AUTRES PAYS	84 613,3	89,9	47 955,7	84,2	76,4
TOTAL	94 085,8	100,0	56 947,4	100,0	65,2

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et bases complémentaires

III.1.5.2. Importations des biens en provenance de la SADC

Les biens importés de la SADC représentent seulement 16,1% de la valeur totale des importations au cours du troisième trimestre de l'année 2019. Les

importations en provenance de cette Communauté proviennent essentiellement de la Tanzanie, de la Zambie, de l'Afrique du Sud et de la RDC.



Tableau 15 : Importations en provenance des pays membres de la SADC (en millions de BIF)

PAYS	T3 2019		T3 2018		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Afrique du Sud	13 885,8	19,7	4 904,8	11,2	183,1
Botswana	10,5	0,0		0,0	
Namibie	3,8	0,0	33,3	0,1	-88,6
RDC	1 016,2	1,4	3 309,9	7,6	-69,3
Swaziland	224,5	0,3	32,2	0,1	598,1
Tanzanie	24 235,1	34,4	23 596,4	53,8	2,7
Zambie	31 121,7	44,1	11 768,2	26,8	164,5
Madagascar			1,3	0,0	-100,0
Maurice			184,2	0,4	-100,0
TOTAL SADC	70 497,6	16,1	43 830,4	11,8	60,8
AUTRES PAYS	366 121,4	83,9	326 799,9	88,2	12,0
TOTAL	436 619,0	100,0	370 630,2	100,0	17,8

Source : calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

Comparativement à la même période de 2018, les importations en provenance de cette communauté ont augmenté de 60,8%. Etant parmi les principaux fournisseurs, les importations en provenance

de la Tanzanie, de l'Afrique du Sud et de la Zambie ont augmenté tandis que celles en provenance des autres pays ont diminué.

III.1.6. Echanges du pays avec l'Union Européenne (UE)

L'Union européenne (UE) est composée de 28 Etats à savoir : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie,

la Lettonie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République Tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède. Le Burundi effectue des échanges avec les pays membres de cette organisation .

III.1.6.1. Exportations des biens vers l'UE

- ✓ **6% des exportations du pays sont acheminés vers les pays membres de l'Union Européenne.**

Au cours du troisième trimestre 2019, les produits exportés vers les pays membres de l'UE représen-

tent 4,6% des exportations du pays et sont acheminés vers 7 pays seulement. Ils sont à plus de 85% composés par les exportations à destination du Royaume Uni, la Belgique et l'Italie.

Tableau 16 : Exportations vers les pays de l'UE(en millions de BIF)

PAYS	T3 2019		T3 2018		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Allemagne	282,3	6,5	663,3	6,4	-57,4
Belgique	1 525,5	35,1	8 018,7	77,7	-81,0
France	165,7	3,8	114,2	1,1	45,1
Italie	485,3	11,2	447,4	4,3	8,5
Pays-Bas	190,4	4,4	741,4	7,2	-74,3



Pologne	3,1	0,1		0,0	
Royaume-Uni	1 694,7	39,0	340,3	3,3	398,0
TOTAL UE	4 347,0	4,6	10 325,3	18,1	-57,9
AUTRES PAYS	89 738,7	95,4	46 622,1	81,9	92,5
TOTAL	94 085,8	100,0	56 947,4	100,0	65,2

Source : calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

Comparativement à la même période de 2018, les exportations vers les pays membres de l'UE ont diminué de 57,9%. Les exportations vers la Belgique,

le Pays Bas et l'Allemagne ont diminué tandis que celles à destination de la France, de l'Italie et le Royaume Uni ont augmenté.

III.1.6.2. Importations des biens en provenance de l'UE

✓ Plus de 13% des importations du pays proviennent de l'UE

Les biens importés de l'UE représentent seulement 13,6% de la valeur totale des importations au cours du troisième trimestre de l'année 2019. Les importations

en provenance de cette Communauté proviennent essentiellement de l'Allemagne, de la Belgique, du Royaume Uni, du Danemark, de la France et des Pays Bas et de l'Italie comme le montre le tableau suivant.

Tableau 17 : Importations en provenance des pays membres de l'UE (en millions de BIF)

PAYS	T3 2019		T3 2018		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Allemagne	12 262,8	20,7	5 271,6	9,2	132,6
Autriche	47,5	0,0	40,0	0,1	18,9
Belgique	17 685,2	4,1	12 874,5	22,4	37,4
Bulgarie	26,5	0,0		0,0	
Chypre	25,7	0,0		0,0	
Danemark	7 030,4	1,6	6 943,6	12,1	1,3
Espagne	591,1	0,1	320,0	0,6	84,7
Estonie			1,5	0,0	- 100,0
Finlande	24,6	0,0		0,0	
France	8 719,7	2,0	18 916,5	33,0	- 53,9
Grèce	48,3	0,0		0,0	
Hongrie	25,9	0,0		0,0	
Irlande	3,6	0,0	618,3	1,1	- 99,4
Italie	3 195,4	0,7	4 336,7	7,6	- 26,3
Lettonie	5,2	0,0		0,0	
Lituanie	40,4	0,0	1,0	0,0	3 908,3
Luxembourg			6,3	0,0	- 100,0
Pays-Bas	3 223,4	0,7	4 237,0	7,4	- 23,9
Pologne	61,9	0,0	21,5	0,0	187,8
Portugal	2,3	0,0	1 012,6	1,8	- 99,8
République Tchèque	0,5	0,0	58,4	0,1	- 99,2



Roumanie	3,2	0,0		0,0	
Royaume-Uni	5 566,3	1,3	2 234,8	3,9	149,1
Slovénie	558,0	0,1	316,5	0,6	76,3
Suède	36,9	0,0	140,4	0,2	- 73,7
TOTAL UE	59 184,7	13,6	57 351,0	15,5	3,2
AUTRES PAYS	377 434,3	86,4	313 279,2	84,5	20,5
TOTAL	436 619,0	100,0	370 630,2	100,0	17,8

Source : calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

III.2. Politique de facilitation du commerce

A l'ère de la mondialisation nécessitant des efforts de facilitation du commerce, pour améliorer les échanges commerciaux avec le reste du monde et réduire la fraude douanière, le Burundi n'est pas resté en arrière. C'est la raison pour laquelle il continue la mise en œuvre des accords régionaux et bilatéraux déjà signés. C'est notamment la mise en œuvre du Territoire Douanier Unique (TDU) et le Programme des Opérateurs Economiques Agréés

(OEA), sans oublier les avantages accordés en termes d'exonérations dans le but d'encourager les investisseurs qui ont l'ambition de faire des transactions au Burundi. La présente section expose les avancées, en termes chiffrés, au niveau interne, la valeur des biens exonérés aux investisseurs et, au niveau régional, les programmes de facilitation du commerce.

III.2.1. Exonérations faites aux investisseurs

Dans le but de faciliter le commerce et permettre aux entreprises opérant au Burundi d'être compétitives au niveau national, régional et international, le Gouvernement du Burundi a mis en place le Code des Investissements en 2008 et a créé l'Agence de Promotion des Investissements (API) pour cette fin.

Le Code des Investissements du Burundi accorde des avantages fiscaux aux investisseurs œuvrant dans les secteurs jugés prioritaires pour faciliter leur installation. L'ordonnance ministérielle n°540/878 du 7/6/2010 portant mesure dérogatoire

rentrant dans le cadre de la Loi N°1/23 du 24 septembre 2009 déterminant les avantages fiscaux prévus par la loi N°1/24 du 10 septembre 2008 portant Code des Investissements du Burundi, précise les différents types de droits et taxes qui sont exonérés ou réduits ainsi que les taux applicables.

Le tableau suivant montre les différentes catégories de produits qui sont exonérés, la valeur de ces produits ainsi que la part de chaque bien dans le total du montant exonéré au cours de la période sous analyse. Ce tableau montre seulement les produits dont le poids dans la valeur exonérée atteint 1%.

Tableau 18: Valeur des biens exonérés au profit des investisseurs au 3^{ème} trimestre 2019 (en millions BIF)

SH4	Produits	Valeur_T3_2019	Part en %
72	Fonte, fer et acier.	13 943,8	33,5
25	Ciments.	6 160,0	14,8
10	Céréales.	5 145,8	12,4
84	Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques; parties de ces machines ou appareils	3 814,6	9,2
48	Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier ou en carton.	3 440,9	8,3
87	Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres, leurs parties et accessoires.	2 353,9	5,7



85	Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son, appareils d'enregistrement ou de reproduction des images et du son en télévision, et parties et accessoires de ces appareils.	1 714,6	4,1
52	Coton	1 487,6	3,6
39	Matières plastiques et ouvrages en ces matières.	1 123,3	2,7
27	Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation; matières bitumineuses; cires minérales	879,87	2,1
PRINCIPAUX PRODUITS EXONERES AUX INVESTISSEURS		40 064,1	96,2
AUTRES PRODUITS EXONERES AUX INVESTISSEURS		1 581,3	3,8
TOTAL DES EXONERATIONS FAITES AUX INVESTISSEURS		41 645,4	100,0

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et bases complémentaires

La valeur des biens importés par les investisseurs qui ont été exonérés au troisième trimestre 2019 s'élève à 40 064,1 millions BIF. Les matériaux de construction et le ciment ont été les plus exonérés avec des taux respectifs de 35,5,% et 14,8%, suivis

des céréales (12,4%) de la valeur totale de biens exonérés au profit des investisseurs. Les principaux produits exonérés totalisent 96,2% du montant total des exonérations accordées aux investisseurs.

III.2.2. Territoire Douanier Unique (TDU)

Le Territoire Douanier Unique, une des étapes vers la réalisation de l'Union Douanière, est un programme visant la rapidité des flux commerciaux en réduisant des barrières non tarifaires, le coût des affaires et le délai de dédouanement. Les marchandises sont déclarées au premier post d'entrée du Territoire Douanier et se déplacent vers l'Etat de destination. L'autre avantage du Territoire Douanier Unique est le suivi électronique des cargos en transit jusqu'à la destination finale.

Le système douanier du Burundi compte 5 postes d'entrée dans le cadre du Territoire Douanier Unique à savoir :

1. Pour le commerce international

- TZDL : pour les produits qui entrent par le port de Dar-es Salaam à destination du Burundi ;

2. Pour le commerce intra-régional :

- SCTKE : pour les produits d'origine kenyanne;
- SCTUG : pour les produits d'origine ougandaise;
- SCTRW : pour les produits d'origine rwandaise;
- TZSCT : pour les produits d'origine tanzanienne.

Le tableau suivant montre l'évolution des transactions opérées dans le cadre du TDU à travers 5 postes d'entrée pour le troisième trimestre de 2019 et 2018.

Tableau 19 : Importation du Burundi dans le cadre du TDU (en million de BIF)

Poste d'entrée	T3_2019		T3_2018		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
SCTKE	25 433,2	5,8	9 439,4	2,5	169,4
SCTRW	8 825,9	2,0	2 992,2	0,8	195,0
SCTUG	16 426,4	3,8	17 712,0	4,8	-7,3
TZDL	265 166,9	60,7	198 589,7	53,6	33,5



TZSCT	23 912,2	5,5	8 441,8	2,3	183,3
Total TDU	339 764,4	77,8	237 175,1	64,0	43,3
Non TDU	96 854,6	22,2	133 455,2	36,0	- 27,4
TOTAL	436 619,0	100,0	370 630,2	100,0	17,8

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et base complémentaire

La valeur des importations dans le cadre du TDU au troisième trimestre 2019 a augmenté de 43,3 % par rapport à la même période de 2018. Pour

la même période, les importations des produits d'origine ougandaise effectués dans le cadre de la TDU ont connu une diminution de 7,3% en 2019

III.3.3. Opérateurs Economiques Agréés

Le programme d'Opérateurs Economiques Agréés découle du cadre des normes SAFE de l'OMD. Le Cadre des normes SAFE a été adopté par les Directeurs Généraux des Douanes représentant les pays membres de l'OMD lors de la session annuelle du Conseil qui s'est tenue en juin 2005 à Bruxelles. En juin 2015, le Conseil de l'OMD a adopté la nouvelle édition du cadre de normes SAFE 2015.

Est Opérateur Economique Agréé, toute personne qui intervient dans le mouvement international des marchandises et dont la conformité aux normes de l'OMD en matière de sûreté de la chaîne logistique a été reconnue par l'Administration des Douanes. Les opérateurs Economiques agréés peuvent être des exportateurs, des importateurs, des transitaires, des agences en douane, des propriétaires d'entrepôts sous douane, des fabricants, les transporteurs ou les opérateurs de terminal.

La mise en place d'un programme d'OEA vise à modifier radicalement la nature de la relation entre les entreprises et les Administrations des Douanes, en instaurant un traitement préférentiel pour les entreprises dont la conformité est établie par une évaluation structurée des risques (processus d'agrément). Les OEA bénéficient des mesures de simplification des procédures ou de facilitation dans le cadre des contrôles douaniers, y compris ceux ayant trait à la sûreté et à la sécurité. Pour plus d'informations sur les avantages accordés à chaque catégorie d'OEA, prière se référer au manuel de procédures OEA de la Communauté de l'Afrique de l'Est.

Au Burundi, jusqu'au cours de la période sous analyse, 16 Opérateurs Economiques sont agréés dans ce programme, dont huit agences en douane et transitaires et huit entreprises (importateurs/exportateurs), comme le montre le tableau suivant :

Tableau 20 : Opérateurs Economiques Agréés au Burundi

N°	NOM DE LA SOCIETE	TYPE	STATUT
1	BRASSERIE ET LIMONADERIE DU BURUNDI	IMPORT/EXPORT	REGIONALE
2	BOLLORE AFRICA LOGISTICS BURUNDI	AGENCE EN DOUANE/TRANSITAIRE	REGIONALE
3	GLOBAL CLEARING AND FORWARDING AGENCY (GCFA)	AGENCE EN DOUANE	REGIONALE
4	UTEMA TRAVHYDRO BURUNDI	IMPORT/EXPORT	REGIONALE
5	JIWAN SHAFIQ ALSAFA	IMPORT/EXPORT	REGIONALE
6	GROUPE LADAK	ENTREPOT/IMPORT/EXPORT	REGIONALE
7	SOCIETE DE DEDOUANEMENT ET DE TRANSIT (SODETRA)	AGENCE EN DOUANE/TRANSITAIRE	REGIONALE
8	PALAIS DES MEUBLES	IMPORT/EXPORT	REGIONALE
9	GLOBAL CARGO SERVICES	AGENCE EN DOUANE	REGIONALE



10	H&N CLEARING AND FORWARDING COMPANY	AGENCE EN DOUANE	REGIONALE
11	UBWIZA BURUNDI BUSINESS	IMPORT/EXPORT	REGIONALE
12	B.R.A MANUFACTURING	IMPORT/EXPORT	REGIONALE
13	NGAGARA GRAIN MILLING	IMPORT/EXPORT	REGIONALE
14	INTAMBA FREIGHT	AGENCE EN DOUANE	REGIONALE
15	ADS	AGENCE EN DOUANE	REGIONALE
16	FASTCFS CARGO BURUNDI	TRANSITAIRE	REGIONALE

Source : Office Burundais des Recettes

Les données contenues dans le tableau ci-dessous renseignent sur les opérations réalisées par les

Opérateurs Economiques Agréés au cours de la période sous analyse.

Tableau 21 : Transactions effectuées par les Opérateurs Economiques Agréés

STATUT	Importations		Exportations	
	Déclarations	valeur T3_2019 (en millions BIF)	Déclarations	valeur T3_2019 (en millions BIF)
OEA	638	74 821,3	191	6 260,7
NON OEA	12 698	361 797,7	2 356	92 919,5
TOTAL	13 336	436 619,0	2 547	99 180,2
PART OEA	4,8%	17,1%	7,5%	6,3%

Source : Calcul des auteurs à partir de la base de données Asycuda World et bases complémentaires

Sur un total de 12698 déclarations d'importations faites au troisième trimestre 2019, il en ressort que 4,8% émanent des OEA, soit 638 déclarations au cours de la période sous analyse pour une valeur de 74821,3 millions BIF correspondant à 17,1% de la valeur totale des importations du

trimestre concerné. Du côté des exportations, ces déclarations s'élèvent 191 sur un total de 2547, soit 7,5% , correspondant à une valeur de 60260,7 millions BIF équivalent à 6,3% du total des exportations du troisième trimestre 2019.



ANNEXE

Annexe 1 : Principaux produits importés

HS4	Produits	2019			2018			Variation en %
		VALEUR	Part	Rang	VALEUR	Part	Rang	
2710	Produits pétroliers	70 434,7	16,1%	1 ^{er}	74 386,7	20,1%	1 ^{er}	- 5,3
2523	Ciments	33 262,9	7,6%	2 ^{ème}	10 420,4	2,8%	6 ^{ème}	219,2
3004	Médicaments	20 698,5	4,7%	3 ^{ème}	27 824,7	7,5%	2 ^{ème}	- 25,6
8703	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles	19 947,5	4,6%	4 ^{ème}	12 951,8	3,5%	5 ^{ème}	54,0
1001	Froment (blé) et méteil.	15 891,0	3,6%	5 ^{ème}	13 580,3	3,7%	4 ^{ème}	17,0
1006	Riz.	11 451,0	2,6%	6 ^{ème}	3 772,5	1,0%	18 ^{ème}	203,5
6304	Autres articles d'ameublement, à l'exclusion de ceux du n° 94.04.	10 318,9	2,4%	7 ^{ème}	91,2	0,0%	237 ^{ème}	11 218,7
8704	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises.	9 784,3	2,2%	8 ^{ème}	5 239,9	1,4%	11 ^{ème}	86,7
7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, plaqués ou revêtus.	8 030,6	1,8%	9 ^{ème}	6 698,1	1,8%	8 ^{ème}	19,9
6309	Articles de friperie	7 204,8	1,7%	10 ^{ème}	6 871,7	1,9%	7 ^{ème}	4,8
3103	Engrais minéraux ou chimiques phosphatés.	6 227,5	1,4%	11 ^{ème}	203,1	0,1%	164 ^{ème}	2 965,5
7209	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à froid, non plaqués ni revêtus.	6 188,2	1,4%	12 ^{ème}	722,0	0,2%	78 ^{ème}	757,1
7208	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à chaud, non plaqués ni revêtus.	5 685,6	1,3%	13 ^{ème}	4 850,4	1,3%	12 ^{ème}	17,2
1701	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide.	5 247,9	1,2%	14 ^{ème}	3 917,4	1,1%	16 ^{ème}	34,0
3808	Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectants et produits similaires, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles tels que rubans, mèches et bougies soufrés et papier tue mouches.	5 199,4	1,2%	15 ^{ème}	756,3	0,2%	74 ^{ème}	587,5
4011	Pneumatiques neufs, en caoutchouc.	5 034,7	1,2%	16 ^{ème}	3 142,7	0,8%	21 ^{ème}	60,2
8517	Postes téléphoniques d'usagers, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil ; autres appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil (tel qu'un réseau local ou étendu), autres que ceux des n°s 84.43, 85.25, 85.27 ou 85.28	5 032,1	1,2%	17 ^{ème}	3 545,6	1,0%	19 ^{ème}	41,9
6210	Vêtements confectionnés en produits des n°s 56.02, 56.03, 59.03, 59.06 ou 59.07.	4 851,4	1,1%	18 ^{ème}	152,7	0,0%	189 ^{ème}	3 077,2
6201	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour hommes ou garçonnets, à l'exclusion des articles du n° 62.03.	4 743,8	1,1%	19 ^{ème}	22,4	0,0%	376 ^{ème}	21 067,3



2106	Préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs.	4 593,9	1,1%	20 ^{ème}	3 511,7	0,9%	20 ^{ème}	30,8
7214	Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage.	4 510,9	1,0%	21 ^{ème}	4 643,6	1,3%	14 ^{ème}	-2,9
Total des principaux produits importés		264 339,7	60,5%		187 305,4	50,5%		41,1
Total des autres produits		172 279,3			183 324,9			-6,0
Total des importations		436 619,0			370 630,2			17,8

Annexe 2 : Importations et exportations par produits CTCI 4 à 3 positions

EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
94 085,4	100,0			436 619,0	100,0
-	-	001	Animaux vivants autres que ceux aquatiques	105,1	0,0
94,1	0,1	011	Viande des animaux de l'espèce bovine	1,4	0,0
-	-	012	Autres viandes et abats comestibles	0,1	0,0
-	-	016	Viandes et abats comestibles salés, fumés; farines et poudres	0,2	0,0
-	-	017	Préparations de viandes et d'abats, n.d.a.	3 707,3	0,8
52,4	0,1	022	Lait et produits laitiers (sauf beurre, fromages)	404,6	0,1
-	-	023	Beurre et autres matières grasses du lait	39,9	0,0
-	-	024	Fromages et caillebotte	70,9	0,0
-	-	025	Oeufs d'oiseaux et jaunes d'oeufs frais, blanc d'oeuf	19,4	0,0
-	-	034	Poissons frais, vivants ou morts, réfrigérés ou congelés	170,2	0,0
3,4	0,0	035	Poissons séchés, salés, fumés	967,1	0,2
-	-	036	Crustacés, mollusques et invertébrés aquatiques	-	-
-	-	037	Préparations ou conserves de poisson, n.d.a.	74,6	0,0
-	-	041	Froment (dont épeautre) et méteil non moulus	15 891,0	3,6
0,3	0,0	042	Riz	11 451,0	2,6
-	-	043	Orge non mondée	-	-
-	-	044	Maïs non moulu	2 094,2	0,5
1,0	0,0	045	Céréales non moulues (sauf froment, riz, orge, maïs)	38,2	0,0
4 125,8	4,4	046	Semoules	6,4	0,0
0,2	0,0	047	Autres semoules et farines de céréales	555,8	0,1
0,9	0,0	048	Préparations; céréales, féculs de fruit ou légume	4 606,4	1,1
0,7	0,0	054	Légumes, frais, réfrigérés, conservés, séchés	1 777,4	0,4
3,3	0,0	056	Préparations ou conserves de légumes, n.d.a.	485,2	0,1
322,8	0,3	057	Fruits (sauf oléagineux), frais ou secs	76,6	0,0
-	-	058	Préparations et conserves de fruits (sauf jus)	7,9	0,0
0,9	0,0	059	Jus de fruits, non fermentés, sans alcool	248,9	0,1
0,0	0,0	061	Sucres, mélasses et miel	5 264,4	1,2
3,8	0,0	062	Sucreries	1 833,1	0,4
11 966,9	12,7	071	Café et succédanés du café	6,1	0,0
-	-	072	Cacao	0,0	0,0



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCL_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
94 085,4	100,0			436 619,0	100,0
-	-	073	Chocolat et autres préparations du cacao, n.d.a.	82,0	0,0
10 148,7	10,8	074	Thé et maté	15,7	0,0
-	-	075	Épices	138,2	0,0
388,3	0,4	081	Nourriture pour animaux (sauf céréales non moulues)	74,3	0,0
-	-	091	Margarine et graisses culinaires	127,3	0,0
8,6	0,0	098	Produits et préparations alimentaires	6 411,0	1,5
13,0	0,0	111	Boissons non alcooliques, n.d.a.	207,9	0,0
1 949,1	2,1	112	Boissons alcooliques	2 736,1	0,6
-	-	121	Tabacs non manufactures et déchets de boisson	1 598,5	0,4
1 910,3	2,0	122	Tabacs manufacturés	18,9	0,0
-	-	211	Cuirs et peaux (sauf pelleteries), bruts	-	-
-	-	212	Pelleteries brutes autres que ceux du groupe 211	-	-
69,5	0,1	222	Graines et fruits oléagineux (sauf farines)	396,3	0,1
12,7	0,0	223	Graines et fruits oléagineux (dont farines, n.d.a.)	42,8	0,0
		231	Caoutchouc naturel, balata, guayule, etc., formes primaires.		
		232	Caoutchouc synthétique	41,2	0,0
		244	Liège naturel brut et déchets (dont blocs, feuilles)		
		245	Bois de chauffage (sauf déchets), charbon de bois		
		246	Bois en plaquettes, particules, déchets de bois		
-	-	247	Bois bruts ou équarris	-	-
-	-	248	Bois simplement travaillés	8,1	0,0
-	-	251	Pâtes à papier et déchets de papier	0,7	0,0
-	-	261	Soie	-	-
0,8	0,0	263	Coton	3,2	0,0
-	-	264	Jute, fibres textiles libériennes, n.d.a., déchets	-	-
-	-	265	Fibres textiles végétales (sauf coton, jute); déchets	0,2	0,0
-	-	266	Fibres synthétiques discontinues, pour filature	72,0	0,0
-	-	267	Autres fibres textiles synthétiques, pour filature; déchets	-	-
-	-	268	Laines et autres poils (dont rubans de laine)	-	-
8,0	0,0	269	Articles d'Habillement et autres articles textiles usagés, chiffons	7205,2	1,7
-	-	272	Engrais bruts (sauf ceux de la division 56)	0,1	0,0
-	-	273	Pierres, sables et graviers	416,3	0,1
-	-	274	Soufre et pyrite de fer non grillées	-	-
-	-	277	Abrasifs naturels, n.d.a. (dont diamants industriels)	-	-
0,2	0,0	278	Autre minéraux bruts	1 726,7	0,4
-	-	281	Minerais de fer et leurs concentrés	-	-
-	-	282	Déchets et débris de fer, fonte, acier; lingots	8,9	0,0
-	-	283	Minerais de cuivre et concentrés	-	-
-	-	284	Minerais de nickel et concentrés; mattes, etc.	-	-
-	-	285	Minerais d'aluminium et concentrés (dont alumine)	-	-



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCL_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
94 085,4	100,0			436 619,0	100,0
-	-	286	Minerais d'uranium ou de thorium et concentrés	-	-
1 840,7	2,0	287	Minerais de métaux communs et concentrés, n.d.a.	-	-
-	-	288	Déchets et débris de métaux communs non ferreux, n.d.a.	-	-
-	-	289	Minerais de métaux précieux et concentrés	-	-
0,1	0,0	291	Matières brutes d'origine animale, n.d.a.	165,1	0,0
16,2	0,0	292	Matières brutes d'origine végétale, n.d.a.	799,2	0,2
-	-	321	Houilles, même pulvérisées, mais non agglomérées	2 558,0	0,6
-	-	322	Briquettes, lignite et tourbe	-	-
-	-	325	Cokes et semi-cokes de houille, lignite ou tourbe	-	-
-	-	333	Huiles brutes de pétrole ou minéraux bitumineux	0,5	0,0
-	-	334	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux > 70%	70 434,7	16,1
-	-	335	Produits résiduels du pétrole, n.d.a., connexes	1 011,6	0,2
-	-	342	Propane et butane liquéfiés	106,1	0,0
-	-	343	Gaz naturel, même liquéfié	26,4	0,0
-	-	344	Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux, n.d.a.	3,3	0,0
-	-	345	Gaz de houille, pauvre et similaires (sauf hydrocarbures)	-	-
-	-	351	Énergie électrique	-	-
-	-	411	Huiles et graisses d'origine animale	-	-
-	-	421	Graisses et huiles végétales douces	223,5	0,1
17,5	0,0	422	Graisses et huiles végétales, autres que douces	4 072,2	0,9
-	-	431	Huiles et graisses animales ou végétales, préparées, n.d.a.	645,9	0,1
-	-	511	Hydrocarbures, n.d.a. et dérivés halogènes, nitrosés	99,3	0,0
-	-	512	Alcools, phénols, dérivés halogénés, sulfonés, nitrosés	946,6	0,2
-	-	513	Acides carboxyliques, anhydrides, halogénures, peroxydes; dérivés	211,1	0,0
-	-	514	Composés à fonctions azotées	528,4	0,1
-	-	515	Composés organo-inorganiques, hétérocycliques; sels	144,3	0,0
-	-	516	Autres produits chimiques organiques	338,3	0,1
1,2	0,0	522	Produits chimiques inorganiques : éléments, oxydes, sels	2 858,9	0,7
-	-	523	Sels et persels métalliques des acides inorganiques	722,9	0,2
-	-	524	Autres produits chimiques inorganiques, composés	52,0	0,0
-	-	525	Matières radioactives et produits associés	-	-
-	-	531	Matières colorantes organiques synthétiques; préparations, laques	420,4	0,1
-	-	532	Extraits pour teinture et tannage	7,6	0,0
0,1	0,0	533	Pigments, peintures, vernis et produits connexes	1 997,0	0,5
-	-	541	Produits médicaux et pharmaceutiques (sauf 542)	5 384,6	1,2
0,1	0,0	542	Médicaments pour médecine humaine ou vétérinaire	20 729,5	4,7
46,9	0,0	551	Huiles essentielles, produits de parfumerie, confiserie	1 222,8	0,3
2,6	0,0	553	Produits de parfumerie, toilette; préparations	2 443,7	0,6
92,6	0,1	554	Savons, produits d'entretien et détersifs	1 319,4	0,3
-	-	562	Engrais (autres que ceux du groupe 272)	7 010,4	1,6



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCL_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
94 085,4	100,0			436 619,0	100,0
-	-	571	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires	588,9	0,1
-	-	572	Polymères du styrène, sous formes primaires	110,9	0,0
-	-	573	Oléfines halogènes, sous forme primaire	241,9	0,1
-	-	574	Polyéthers et résines époxydes, polyesters	1 275,9	0,3
-	-	575	Autres matières plastiques, sous formes primaires	934,9	0,2
-	-	579	Déchets, rognures et débris de matières plastiques	-	-
0,1	0,0	581	Tubes et tuyaux en matières plastiques	775,6	0,2
-	-	582	Plaques, feuilles, rubans en matières plastiques	494,9	0,1
-	-	583	Monofilaments en plastiques (coupe transversale > 1mm)	9,3	0,0
0,7	0,0	591	Insecticides et produits similaires, conditionnés pour la vente au détail	5 199,4	1,2
-	-	592	Amidons et féculés, gluten de froment; albumines	665,6	0,2
-	-	593	Explosifs et articles de pyrotechnie	134,4	0,0
-	-	597	Additifs pour huiles minérales	59,1	0,0
-	-	598	Produits chimiques divers, n.d.a.	2 979,9	0,7
		599	Produits résiduels des industries chimiques ou des industries connexes	3,5	0,0
521,4	0,6	611	Cuirs et peaux préparés	20,2	0,0
-	-	612	Ouvrages en cuir, n.d.a.; articles de bourrellerie	0,1	0,0
-	-	613	Pelleteries tannées ou apprêtées (sauf 8483)	-	-
-	-	621	Produits en caoutchouc (pâtes, plaques, tubes, etc.)	84,7	0,0
7,1	0,0	625	Pneumatiques en caoutchouc	5 214,3	1,2
-	-	629	Ouvrages en caoutchouc	477,1	0,1
-	-	633	Ouvrages en liège	1,7	0,0
-	-	634	Placage, contre-plaqué et autres bois travaillés, n.d.a.	925,8	0,2
-	-	635	Ouvrages en bois, n.d.a.	37,7	0,0
0,3	0,0	641	Papiers et cartons	4 933,8	1,1
0,0	0,0	642	Papiers et cartons découpés	5 928,9	1,4
-	-	651	Fils textiles	128,8	0,0
63,1	0,1	652	Tissus de coton (sauf petites largeurs ou spéciaux)	1 519,8	0,3
0,3	0,0	653	Tissus en matières textiles synthétiques ou artificielles	628,5	0,1
-	-	654	Autres tissus	919,5	0,2
-	-	655	Étoffes de bonneterie (dont velours), n.d.a.	8,9	0,0
-	-	656	Tulles, dentelles et autres articles de mercerie	19,6	0,0
0,1	0,0	657	Fils spéciaux, tissus spéciaux et produits connexes	160,5	0,0
10,8	0,0	658	Articles en matières textiles, n.d.a.	13 517,2	3,1
0,4	0,0	659	Revêtements de sols, etc.	133,9	0,0
5,8	0,0	661	Chaux, matériaux de construction fabriqués (sauf argile, verre)	33 483,6	7,7
13,6	0,0	662	Matériaux de construction réfractaires, en argile	1 859,4	0,4
23,4	0,0	663	Articles minéraux manufacturés, n.d.a.	85,7	0,0
44,6	0,0	664	Verre	683,2	0,2
5,4	0,0	665	Ouvrages en verre	1 210,5	0,3



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCL_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
94 085,4	100,0			436 619,0	100,0
0,0	0,0	666	Poterie	145,3	0,0
-	-	667	Perles fines ou de culture, pierres gemmes et similaires	-	-
-	-	671	Fonte, fer spongieux, poudres de fer et d'acier	-	-
-	-	672	Lingots et autres formes primaires en fer ou acier	-	-
-	-	673	Produits laminés plats, en fer ou aciers non alliés	11 932,4	2,7
-	-	674	Produits laminés plats, fer, aciers non alliés, zingués	8 031,6	1,8
-	-	675	Produits laminés plats, en aciers alliés	42,8	0,0
1 719,5	1,8	676	Barres, profilés en fer ou acier (dont palplanches)	6 097,5	1,4
-	-	677	Rails et autres éléments de voies ferrées, fer, acier	-	-
		678	Fils de fer ou d'acier	338,1	0,1
0,0	0,0	679	Tubes, profilés creux et accessoires, fer ou acier	2 662,0	0,6
-	-	681	Argent, platine et métaux de la mine du platine	-	-
-	-	682	Cuivre	104,4	0,0
-	-	683	Nickel	-	-
2,8	0,0	684	Aluminium	298,8	0,1
-	-	685	Plomb	-	-
-	-	686	Zinc	-	-
-	-	687	Étain	0,0	0,0
-	-	689	Autres métaux communs non ferreux utilisés en métallurgie	3,6	0,0
-	-	691	Constructions et parties, n.d.a., en fonte, fer, acier	1 145,4	0,3
0,6	0,0	692	Réceptacles métalliques pour stockage ou transport	211,1	0,0
0,1	0,0	693	Ouvrages en fils métalliques (sauf électriques), grillages	476,2	0,1
0,5	0,0	694	Pointes, vis, écrous, boulons, clous et similaires	718,3	0,2
5,2	0,0	695	Outils à main et outils pour machines	495,6	0,1
0,0	0,0	696	Coutellerie	82,0	0,0
-	-	697	Articles d'économie domestique en métaux communs, n.d.a.	426,9	0,1
59,7	0,1	699	Articles manufacturés en métaux communs, n.d.a.	5 004,1	1,1
-	-	711	Chaudières à vapeur, auxiliaires, parties et pièces	0,1	0,0
-	-	712	Turbines à vapeur, parties, pièces détachées, n.d.a.	169,4	0,0
-	-	713	Moteurs à explosion ou à combustion interne, n.d.a.	334,5	0,1
-	-	714	Moteurs et machines motrices, non électrique, n.d.a.	3,4	0,0
-	-	716	Appareils électriques rotatifs, pièces détachées, n.d.a.	900,8	0,2
-	-	718	Moteurs et machines motrices, pièces, parties, n.d.a.	25,0	0,0
-	-	721	Machines agricoles (sauf tracteurs), parties, pièces	474,3	0,1
-	-	722	Tracteurs (sauf 74414 et 74415)	672,2	0,2
-	-	723	Appareils, matériel de génie civil et construction	2 921,0	0,7
0,0	0,0	724	Machines pour industrie textile, cuir et peaux, n.d.a.	934,4	0,2
-	-	725	Machines pour pâte à papier et papier; parties, pièces	55,7	0,0
0,1	0,0	726	Machines pour imprimerie, brochage, reliure; parties	291,2	0,1
-	-	727	Machines pour industrie alimentaire	1 137,0	0,3



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCL_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
94 085,4	100,0			436 619,0	100,0
-	-	728	Autres machines pour industries particulières, n.d.a.	1 895,8	0,4
-	-	731	Machines-outils travaillant par enlèvement de matière	164,3	0,0
-	-	733	Machines pour travail des métaux (sans enlèvement)	1 430,5	0,3
-	-	735	Pièces, n.d.a., des machines des groupes 731 et 733	9,2	0,0
-	-	737	Machines pour travail des métaux, n.d.a.; pièces détachées	67,8	0,0
-	-	741	Appareils de chauffage et de réfrigération, n.d.a.	1 274,2	0,3
-	-	742	Pompes pour liquides	714,8	0,2
1,0	0,0	743	Pompes (sauf pour liquides), compresseurs; ventilateurs	603,3	0,1
-	-	744	Équipement mécanique de manutention, pièces, n.d.a.	941,5	0,2
0,0	0,0	745	Appareils et outils non électriques, pièces, n.d.a.	849,8	0,2
-	-	746	Roulements à billes, galets, rouleaux ou aiguilles	42,2	0,0
-	-	747	Articles de robinetterie, tuyauterie et similaires	391,3	0,1
-	-	748	Arbres de transmission	29,2	0,0
-	-	749	Parties, non électriques d'appareils mécaniques, n.d.a.	242,2	0,1
-	-	751	Machines et appareils de bureau	578,9	0,1
2,5	0,0	752	Machines automatiques de traitement de l'information, n.d.a.	1 878,7	0,4
-	-	759	Parties et pièces détachées pour groupes 751, 752	397,2	0,1
-	-	761	Téléviseurs, même combinés à d'autres appareils	532,0	0,1
0,7	0,0	762	Appareils de radiodiffusion, même combinés à d'autres appareils	172,3	0,0
-	-	763	Appareils d'enregistrement ou de reproduction du son	59,4	0,0
2,0	0,0	764	Équipements de télécommunication, n.d.a., et parties	5 544,9	1,3
3,1	0,0	771	Appareils pour production, transformation de l'énergie	1 170,9	0,3
-	-	772	Appareils pour circuits électriques	765,0	0,2
-	-	773	Équipement pour distribution d'électricité, n.d.a.	885,4	0,2
-	-	774	Appareils d'électrodiagnostic médicaux ou radiologie	366,2	0,1
0,6	0,0	775	Machines et appareils, à usage domestique, n.d.a.	501,6	0,1
-	-	776	Lampes, tubes cathodiques; diodes; circuits intégrés	931,1	0,2
-	-	778	Machines et appareils électriques, n.d.a.	2 762,3	0,6
-	-	781	Véhicules automobiles pour transport de personnes	19 947,5	4,6
-	-	782	Véhicules automatiques, transport de marchandises, usages spéciaux	10 963,9	2,5
-	-	783	Véhicules routiers, n.d.a.	3 090,7	0,7
3,0	0,0	784	Partie, pièces détachées des groupes 722, 781, 782, 783	2 440,5	0,6
4,1	0,0	785	Motocycles et cycles	3 151,8	0,7
-	-	786	Remorques et semi-remorques	2 266,9	0,5
-	-	791	Véhicules et matériel pour chemin de fer	-	-
-	-	792	Aéronefs et matériels connexes	38,4	0,0
-	-	793	Navires, bateaux et engins flottants	-	-
-	-	811	Constructions préfabriquées	7,1	0,0
-	-	812	Appareils sanitaires, plomberie, chauffage, n.d.a.	467,7	0,1
-	-	813	Appareillages d'éclairage, n.d.a.	835,4	0,2



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCL_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
94 085,4	100,0			436 619,0	100,0
1,8	0,0	821	Meubles et parties; articles de literie, similaires	1 692,2	0,4
21,3	0,0	831	Articles de voyage, sacs à mains et similaires	488,6	0,1
-	-	841	Articles d'habillement en matières textiles pour hommes	4 920,9	1,1
-	-	842	Articles d'habillement en matières textiles pour femmes	66,7	0,0
10,1	0,0	843	Articles d'habillement, en bonneterie pour hommes	50,5	0,0
		844	Articles d'habillement, en bonneterie pour femmes	45,0	0,0
31,3	0,0	845	Vêtements en matières textiles, n.d.a.	6 268,1	1,4
0,2	0,0	846	Accessoires du vêtement en matières textiles	1 580,6	0,4
15,8	0,0	848	Vêtements et accessoires en matières non textiles	2 413,4	0,6
0,4	0,0	851	Chaussures	2 268,5	0,5
-	-	871	Appareils et instruments d'optique, n.d.a.	156,7	0,0
-	-	872	Appareils, n.d.a. pour médecine, art dentaire, etc.	3 050,7	0,7
-	-	873	Compteurs et instruments de mesure, n.d.a.	807,6	0,2
-	-	874	Appareils et instruments de mesure, contrôle, n.d.a.	1 013,8	0,2
-	-	881	Appareils et équipement photographiques, n.d.a.	102,6	0,0
-	-	882	Fournitures cinématographiques et photographiques	64,8	0,0
-	-	883	Films cinématographiques, impressionnés, développés	-	-
0,1	0,0	884	Éléments d'optique et articles de lunetterie, n.d.a.	79,3	0,0
-	-	885	Horlogerie	11,7	0,0
-	-	891	Armes et munitions	5,7	0,0
0,1	0,0	892	Imprimés	6 428,6	1,5
12,3	0,0	893	Ouvrages, n.d.a., en matières plastiques	5 286,2	1,2
0,3	0,0	894	Jouets, jeux et articles pour sports et divertissements	208,7	0,0
-	-	895	Articles de papeterie, fournitures de bureau, n.d.a.	772,1	0,2
0,8	0,0	896	Objets d'art, de collection et d'antiquité	6,0	0,0
-	-	897	Articles de bijouterie et d'orfèvrerie, n.d.a.	253,4	0,1
7,2	0,0	898	Instruments de musique; disques, bandes et similaires	280,7	0,1
5,5	0,0	899	Autres articles manufacturés divers	572,8	0,1
		911	Colis postaux non classés par catégorie		
-	-	931	Opérations spéciales et articles spéciaux non classés par catégorie	-	-
-	-	961	Monnaies n'ayant pas cours légal	-	-
58 371,3	62,0	971	Or, à usage non monétaire	-	

Equipe de rédaction

Coordination Générale

Commissaire Général de l'OBR
Hon. Audace Niyonzima

Coordination Technique

**Directrice de la Planification Stratégique
et Etudes**

Martine Nibasumba

Chef de Service Statistique

Damas Bakuranimana

Equipe d'Analyse et de Rédaction

Yvette Uwimana

Venuste Nsaberugira

Chargée de Design

Edine Nsabimana

